

## EFFROYABLE CATASTROPHE

### L'express des Montagnes Blanches du New-York and New-Haven frappe le train de Bar Harbor

#### VINGT-UN MORT, QUINZE BLESSES

### Une scène de désolation épouvantable : l'identification des cadavres. Les causes de l'accident

New Haven, 2 — Vingt et une personnes ont été tuées et quinze autres blessées dont plusieurs mortellement, dans une collision qui a eu lieu ce matin, un peu avant 7 heures, sur la voie du New-York, New Haven and Hartford Railroad, à 6 milles au nord de cette ville.

L'express des montagnes Blanches, en route pour New-York allait à une vitesse de 40 milles à l'heure, dans un épais brouillard, lorsqu'elle pénétra avec un terrible fracas dans les derniers chars de l'express de Bar Harbor, qui venait de stopper à une centaine de pieds environ d'un signal d'arrêt. La locomotive de l'express des montagnes Blanches fit son chemin à travers les deux chars d'arrière de l'arrière du convoi. Les chars furent séparés en deux par la locomotive qui écrasa à mort tous les passagers. Les cadavres gisaient par morceaux sur le fer tordu et parmi les débris. Le troisième char, dans lequel se trouvait environ quarante jeunes gorgons de retour d'un séjour d'été à Monmouth, Maine, fut soulevé et jeté hors de la voie. Deux des jeunes passagers furent tués et plusieurs autres blessés. Quelques-unes des victimes des chars d'arrière furent précipitées à une cinquantaine de pieds de la voie pendant que les matelas et les lits s'accrochaient aux fils télégraphiques.

C'est le troisième accident vraiment désastreux qui arrive sur la voie du N. Y. N. H. R., depuis un an. C'était aujourd'hui le premier jour d'office du nouveau président de la compagnie, Howard Elliott. Ce dernier, qui a passé une partie des vacances dans le New-Hampshire était dans un convoi qui passa sur les lieux une heure avant l'accident.

La majeure partie des passagers étaient des gens qui retournaient à la ville après avoir passé l'été en villégiature à la campagne. Sept d'un groupe de neuf personnes du Maine, qui avaient été les hôtes de M. Crozier Fox, à Elkton Park, en Pennsylvanie, sont parmi les morts. Aucun passager de l'express des Montagnes Blanches ne fut blessé. Voici la liste des victimes fournies par le coroner et révisée par la compagnie. Ceux qui furent tués dans la collision même sont :

William Altschull, Norfolk, Virginie; Mlle Marguerite Armstrong, Washington, D.C.; Mlle Marie L. Bullitt, Philadelphie; Albert Green, New-York; Royal W. Hotchkiss, New-Haven; Mlle Harriet Biddle, Torredale; H. F. Martin, Brawnmanaw; Mme H. McFarlane, Brawnmanaw; D. N. McQuillan, Philadelphie; M. S. Crozier Fox, Elkton Park; Frank B. Butler, Scranton; Mlle Emeline Kennedy Davis, Philadelphie; Robert M. Yalm, Avenue Lyceum Philadelphie. Sont morts à l'hôpital : M. P. Hotchkiss, New-Haven; George T. Korga, New-York; Marie-Jeanne, résidence inconnue. Un autre blessé, Harry K. Iman, de New-York, est mort à Meriden.

Il y a deux cadavres de femmes et deux d'hommes qui n'ont pas été identifiés. Une de ces femmes paraît être assez âgée, tandis que l'autre est toute jeune.

Les officiers du New-York, New-Haven & Hartford ont admis, ce soir, que le système des signaux dans la section de la ligne où la collision s'est produite est défectueux.

La commission des utilités de l'Etat du Connecticut avait donné ordre à la compagnie, en décembre dernier, d'avoir à remplacer ce système défectueux par des sémaphores ordinairement utilisés. La mesure était à l'étude depuis quelque temps.

L'accident est donc dû, en partie, au mauvais système de signaux, en partie à la vitesse. Mais la compagnie croit que l'ingénieur de l'express des Montagnes Blanches, Auguste B. Miller, conduisit son train à une vitesse excessive. Le système des signaux, connu sous le nom de "Barjo system" fut aussi la cause des accidents antérieurs, survenus sur cette voie. L'ingénieur en chef de la compagnie, M. Ellwell, a déclaré ce soir, que la Commission des Utilités Publiques les avait avisés de changer ce système à deux reprises différentes.

Les passagers dans les deux convois étaient endormis lorsque la collision se produisit. La 1337 de l'express des Montagnes Blanches passa à travers les deux derniers chars de l'express de Bar Harbor, et les coups littéralement en terre. Un grand silence suivit le terrible choc, mais aussitôt on entendit les cris des blessés ensevelis sous les ruines. Plusieurs des victimes furent précipitées dans le champ, à côté de la voie, pendant que les deux chars d'arrière étaient réduits en mille miettes. Les officiers de la compagnie ont fait mettre le feu aux débris ce soir. L'enquête sera conduite par le coroner Mix, dont c'est l'intention de procéder à huis clos.

Cet après-midi, deux employés de la compagnie qui étaient à bord du convoi ont été interrogés dans l'office du coroner. On a déclaré ce soir, que le coroner avait demandé à la commission des utilités publiques de la compagnie.

## LES TRAVAUX DE PANAMA

### On fait sauter le dernier barrage du côté du Pacifique.

Panama, 2. — On a fait sauter de bonne heure, ce matin, le dernier barrage du canal de Panama, côté du Pacifique, et ce soir, des dragues ont pu le traverser.

Les derniers vestiges disparaîtront sous peu, ce qui établira enfin un canal à cette extrémité du Pacifique. Les dragues commencent leur travail mardi, dans les derniers barrages du côté de l'Atlantique. Quand tout sera fini, les bateaux seront à même de traverser complètement.

Près de 1,500 personnes ont assisté aujourd'hui à la démolition du dernier barrage. On y a remarqué également les officiers du cuirassé anglais "New-Zeland" et un grand nombre de touristes américains.

On employa à cet effet près de 48,800 livres de dynamite, qui firent sauter à une grande distance des millions de tonnes de boue et de terre.

L'ouverture causée par l'explosion ne fut pas assez forte pour permettre à l'eau de s'écouler tout d'abord. Quand la marée monta, dans l'après-midi, un torrent d'eau se précipita avec bruit par l'ouverture du barrage.

La baie était entièrement remplie à 3 heures et, dans la soirée, les dragues pouvaient circuler.

## A DEAUVILLE

### M. Barthou aux courses d'hydro-aéroplanes.

Deauville, France, 2. — M. Barthou président du conseil, a assisté, aujourd'hui au concours final des hydro-aéroplanes, auquel avaient pris part des appareils de la marine française.

Six différentes marques avaient pris part aux essais purement préliminaires; il y avait en tout une douzaine de coureurs.

Dans la dernière course, René Moineau gagna la course de vitesse sur distance de 100 mètres et Michel Molle sur la distance de 250 mètres.

Les autres épreuves furent des expériences d'endurance des moteurs, de télégraphie sans fil et de vitesse en quittant l'eau.

## LA QUESTION MEXICAINE

### M. WILLIAM BAYARD HALE, DE RETOUR DU MEXIQUE, FERA UN RAPPORT COMPLET A M. WILSON DES NEGOCIATIONS DE M. LIND AVEC LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE HUERTA.

Washington, 2. — Le président Wilson sera de retour demain de son court séjour à la campagne et il aura une entrevue avec William Bayard Hale, qui arrive du Mexique. M. Hale s'en vient porter au président tous les documents officiels du dossier de l'imbroglio mexicain, depuis que M. Lind a entamé les négociations avec le gouvernement provisoire.

La rumeur courant dans les cercles officiels que M. Lind a annoncé par dépêche spéciale qu'il quittera Vera Cruz pour Washington dans quelques jours. Mais cette nouvelle n'est pas officielle. Le Département d'Etat n'a pas voulu la confirmer. M. Bryan a même déclaré qu'il ne connaissait rien de cette prétendue dépêche.

"J'ai reçu une dépêche de M. Lind, aujourd'hui, mais elle ne concernait pas son retour au pays. Quant à la situation, on peut la considérer comme encourageante." Le Secrétaire d'Etat a enfin réussi à faire adopter par le comité House Appropriations sa mesure des crédits supplémentaires d'un montant de \$100,000 pour le transport des sujets américains du Mexique aux Etats-Unis. M. Bryan a discuté aujourd'hui la question de la protection des propriétés américaines au Mexique avec le sénateur Swanson, de la Virginie. Ce dernier a soumis au Secrétaire d'Etat la requête d'une immense raffinerie de sucre de Vera Cruz qui ne veut pas abandonner ses propriétés sans qu'elles ne soient gardées par des officiers du gouvernement américain.

## ILS S'EN RETOURNENT EN EUROPE

### Lord Haldane et Lord Strathcona se sont embarqués à New-York hier soir, pour retourner en Europe. — Leur séjour en Amérique fut de cinq jours.

New-York, 2. — Le vicomte Haldane, le lord haut-chancelier d'Angleterre, qui est en Amérique depuis cinq jours seulement, a pris passage ce soir à bord du "Lustania", pour retourner en Europe. Il était accompagné de sa sœur, Mlle Elizabeth Saunders Haldane, qui a fait tout le voyage avec lui. "Ce que j'ai vu de vos institutions, a déclaré lord Haldane avant de se retirer dans sa cabine, me porte à croire que tout Américain doit être fier de son pays. Vous pouvez avoir vos problèmes épineux à résoudre, mais je suis sûr que vous êtes destinés à occuper une des premières places dans le monde."

Lord Strathcona et lady Strathcona se sont aussi embarqués hier soir, pour retourner immédiatement à Londres. Le séjour au pays n'a duré que cinq jours.

## BELLE FETE A GRANBY

### Sir Lomer Gouin et l'hon. M. Décarie inaugurent le nouveau collège catholique de cette ville

#### Mgr BERNARD EN FAIT LA DEDICACE

### A un banquet qui suit la cérémonie, plusieurs importants discours sont prononcés

(Dépêche Spéciale)  
Granby, 2. — Granby était en fête, aujourd'hui, à l'occasion de l'inauguration du nouveau collège du Sacré-Coeur, érigé l'année dernière par la Commission Scolaire catholique, au coût de \$135,000. Toutes les manufactures et les magasins ont été fermés durant l'après-midi et la soirée.

Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, et l'hon. M. J. L. Décarie, secrétaire provincial, sont arrivés ce matin, par le train de onze heures.

Ils furent reçus à la gare par M. Geo. H. Boivin, M.P., M. Bullock, M.P.P., le maire H. Paré et une grande foule de citoyens. La fanfare de Granby était à la gare et a escorté les visiteurs à la résidence de M. Boivin, où ils furent rejoints par l'hon. M. E. F. DeVarennes, C.L., et le Dr Cowley, président de la Commission Scolaire protestante.

Après le dîner, le premier ministre et ses compagnons se rendirent aux terrains de la Société d'horticulture de Granby et de là à l'école protestante, autrement dit l'Académie de Granby. Mlle Bradford, de l'école, lut une adresse au premier ministre et le principal Adams lut son rapport annuel.

Le premier ministre présenta alors les prix et les certificats aux écoliers qui les avaient mérités au cours de la dernière année scolaire.

A trois heures, on se rendit au nouveau collège catholique qui s'ouvrira lundi, sous la direction des Frères du Sacré-Coeur.

Une grande estrade avait été érigée à l'entrée. De cette estrade S. G. Mgr Bernard, évêque de St-Hyacinthe présida à la bénédiction d'une cloche et du collège.

Après que le public fut venu sonner la cloche et eût fait d'abondantes aumônes, M. Boivin présenta le premier ministre et le secrétaire provincial à la nombreuse assemblée d'environ 4,000 personnes, dans un éloquent discours. Il rappelle en termes émus la construction pénible de l'ancien collège St-Joseph puis sa destruction par le feu, le 4 janvier 1911.

De beaux discours furent prononcés par Sir Lomer Gouin et par l'hon. M. Décarie.

Les dames de Granby servirent ensuite, dans la salle du collège, un joli banquet, auquel assistaient environ 200 convives.

Après le banquet, le président, M. Boivin proposa la santé du pape et du roi et M. Dozois présenta une adresse à Mgr Bernard. Après la réponse de ce dernier, des discours furent prononcés par M. Bullock, M.P.P., M. DeVarennes et M. Hector Paré, maire du village.

Sir Lomer Gouin et l'hon. M. Décarie se sont ensuite rendus, en automobile à Cowansville, où ils prirent le train pour Montréal. Mgr Bernard est retourné à St-Hyacinthe via Abbotford.

Un grand nombre de nos concitoyens de langue anglaise étaient présents à la démonstration et l'harmonie qui régnait à Granby entre citoyens de différentes langues et origines n'a jamais été mieux démontrée. Les magasins et les résidences des principales rues étaient superbement décorés de drapeaux et de banneroles. Tout le village était en fête.

## LA GREVE EST EVITEE

### Une entente entre la British Columbia Electric Railway et ses employés.

Vancouver, 2. — La British Columbia Electric Railway et ses employés en sont venus à une entente aujourd'hui, au sujet du différend qui menaçait de causer une grève générale. L'échelle des salaires a été renouvelée et la compagnie a consenti à améliorer les conditions des heures de travail. Des représentants des deux partis ont signé un engagement qui devra durer pendant deux ans, si le nouveau contrat est respecté de part et d'autre.

## QUEBEC VS LE "HERALD"

### Une menace de poursuite.

Québec, 2. — Le maire Drouin a donné instruction au secrétaire de la ville de faire parvenir la lettre suivante au Herald de Montréal :

"Au directeur-gérant du Herald, Montréal.

Monsieur,

Son Honneur le maire de Québec m'a pu d'attirer votre attention sur l'article malicieux, injuste et libelleux publié dans votre édition du 27 août, au sujet de l'exposition de Québec. J'ai reçu des instructions pour vous avertir que la ville de Québec prendra des procédures légales contre votre journal à moins que vous ne publiez un article de rétractation complète."

## LE VOL DU FAMEUX COLLIER

### La police de Londres opère l'arrestation de cinq personnes, impliquées dans le vol du collier.

Londres, 2. — La police a procédé à l'arrestation de cinq individus soupçonnés d'être complices dans le vol du fameux collier de \$625,000. Ce collier de perles disparut dans son transport par la poste de Paris à Londres, le 16 juillet. L'arrestation de ce soir a causé un émoi dans Londres.

## LES BANDITS EN RUSSIE

### Un vapeur attaqué, les voyageurs dévalisés, le capitaine emmené prisonnier.

Odessa, 2. — Des voleurs armés ont arrêté aujourd'hui le vapeur "Pater", près de Bogayevskaya, sur le Don. Ils ont terrorisé les passagers et l'équipage, tué le pilote en second et volé 200,000 francs. Ils ont emmené prisonnier le capitaine, qui est gardé sous rampart.

Quatre des bandits, avec 10,000 francs de marchandises, ont déjà été arrêtés.

## LES LOYALISTES TRIOMPHENT EN CHINE

Shanghai, 2. — Toute la ville de Nankin est maintenant occupée par les troupes loyalistes. Les rebelles se sont enfuis de la colline du Lion. Dans une rencontre 200 rebelles furent tués. Wu-Hu a envoyé une dépêche annonçant que les rebelles étaient consentants d'accepter la somme de \$30,000 pour cesser la lutte.

## LES ESPAGNOLS AU MAROC

### Envoi de huit bataillons de renfort.

Saint-Sébastien, 2. — Le roi Alphonse a présidé aujourd'hui la réunion du cabinet, qui s'est occupé spécialement de la question marocaine. On assure que les affaires du Maroc festent stationnaires.

Huit régiments de province se préparent chacun à former un bataillon pour partir en Afrique, et divers escadrons et régiments d'artillerie ont reçu le même ordre.

## LES DISPUTES INTERNATIONALES

### LE COMITE INTER-PARLEMENTAIRE, EN CONVENTION A LA HAYE, ADOPTE LA SUGGESTION DE M. BRYAN D'OBLIGER LES NATIONS A EXPOSER LEURS GRIEFS DEVANT UNE COMMISSION D'ARBITRAGE.

La Haye, Pays-Bas, 2. — Le comité interparlementaire, à sa première séance, ce matin, a discuté une résolution de Richard Barthold, de Missouri, déclarant que la conférence approuve le plan du secrétaire d'Etat Bryan, par lequel les nations s'obligeraient à soumettre leurs disputes devant une commission impartiale avant d'en venir aux hostilités.

La résolution ajoutait que les gouvernements devraient mettre ce plan à l'étude au plus tôt.

Dans le cours du débat soulevé par cette résolution, les membres du comité ont tour à tour approuvé hautement l'idée générale du plan d'arbitrage de M. Bryan. Mais ils n'ont pas voulu admettre pour le moment le texte tel que proposé par M. Barthold. Le comité a donc adopté l'idée de la résolution et a pris le comité permanent d'arbitrage de décider de quelle manière cette idée serait mise à exécution.

## UN MALHEUR A COBALT

### LE FEU DETRUIT UNE VIEILLE MAISON A PLUSIEURS LOGEMENTS, ET DEUX PERSONNES SONT BRULEES VIVES DANS CET INCENDIE.

Cobalt, Ont., 2. — Un incendie a détruit aujourd'hui une vieille maison, habitée par plusieurs familles et située dans une ruelle de l'avenue Argente. On a trouvé dans les débris les restes calcinés de Thomas Malley, et d'Octave Forget, deux vieux ouvriers de cette ville. Un mineur du nom de Quigley a été brûlé à la figure et aux bras. Un finlandais, aussi employé dans les mines a reçu des blessures sérieuses et fut brûlé à la figure. Il est à l'hôpital et son état est très critique. Frédéric Roy et sa jeune épouse ont échappé à une mort horrible, grâce au courage du jeune homme, qui prit sa femme dans ses bras, passa à travers une vitre et sauta d'un balcon sur le trottoir. Les pertes sont évaluées à \$5,000.

## LA COUPE POMMERY

### Guillaux a battu Brindejone

Paris, 2. — Maurice Guillaux, l'aviateur français, qui avait fait une envolée de Biarritz à Brackel (Allemagne), le 23 août dernier, a couvert une distance fixe aujourd'hui officiellement, après vérification, à 1,386 kilomètres, 700 mètres.

Il bat ainsi de 4 kilomètres le record de Marcel G. Brindejone des Moulinais, qui avait volé de Paris à Varsovie et dont le parcours est fixé officiellement à 1,382 kilomètres 600 mètres.

Paris, 2. — L'assistance publique a l'intention d'établir une taxe pour les pauvres sur les restaurants de nuit, et de placer ainsi les cafés sur le même pied que les théâtres.

Les fêtards de nuit s'en plaignent beaucoup d'autant plus que les prix sont déjà exorbitants. Au dire de l'assistance publique un café encaisserait 30,000 francs par nuit.

## ENCORE UN DELAI

### Après avoir entendu les plaidoiries, le juge Hutchison ajourne sa décision à plus tard

#### LA SITUATION EST PROBLEMATIQUE

### Les avocats de la défense espèrent que le juge va renvoyer le bref d'habéas Corpus

Sherbrooke, 2. — Harry K. Thaw, a de nouveau réussi aujourd'hui à faire retarder sa cause, devant le juge Hutchison. Ce soir, il est retourné à sa cellule pour y attendre la décision du président du tribunal au sujet du maintien ou du renvoi du bref d'habéas corpus. Cette décision sera peut-être connue demain, mais il est plus probable que le juge ne la rendra que jeudi matin.

Le meurtrier de Stanford White a passé une journée où la joie à finalement succédé à la dépression et au découragement. A l'ouverture de la séance de la cour, Thaw est à faire face à un adversaire dangereux, dans la personne du représentant du procureur général. Le prisonnier a parfaitement compris que l'intention de ce dernier était de procéder immédiatement dans sa cause, jusqu'à ce qu'une décision finale décide du sort du fugitif. Heureusement, la dépression morale causée par l'argumentation du représentant du procureur général disparut chez Thaw lorsqu'il entendit ses défenseurs plaider avec feu et habileté contre le maintien du bref. Quelques murmures approbateurs se firent entendre dans la salle d'audience, à la suite du plaidoyer des avocats de la défense. Cette sympathie discrète ranima le courage de Thaw.

Le conseil pour l'Etat de New-York a demandé le maintien du bref, et a soutenu sa prétention dans une argumentation brève mais serrée. La défense s'y est opposée et les avocats Shurtliff, White, Fraser et McKeown n'ont pas été tendus pour le chef de police de Monticook, Boudreau, qui prend maintenant tous les moyens pour libérer l'homme qu'il a arrêté il y a deux semaines. Cette cause, explique Mre McKeown, en raison de la grande publicité qu'elle a eu, est maintenant d'une importance internationale. Tous les pays attendent avec anxiété la fin des procédures. Nous avons fouillé tous les volumes de jurisprudence pour pouvoir rencontrer une seule décision décrétant le maintien d'un bref d'habéas corpus, contre le grand prisonnier. Si, maintenant, le juge décide le maintien, ce sera ni plus ni moins que l'introduction d'un principe nouveau, révolutionnant la théorie du bref d'habéas corpus. C'est cette décision du juge, qui est le point capital de la cause dans le moment.

M. Geoffrey a quitté Sherbrooke pour Québec, cet après-midi, sans dire s'il reviendrait pour assister à la prochaine séance de la Cour, alors que le juge Hutchison, rendra sa décision. "Je ne sais pas, a-t-il déclaré, si Thaw sera déporté. Cela ne me touche guère. Mais nos prisonniers ne peuvent servir de maison de pension ou de refuge pour ceux qui violent les lois d'immigration."

Il est certain que si le juge Hutchison maintient le maintien du procureur-général, à l'égard du bref, Thaw sera immédiatement mis en liberté, pour être aussitôt arrêté par les deux officiers d'immigration.

Si on décide ensuite de le deporter, il pourra en appeler au ministre de l'Intérieur, Maître J. M. Greenshield le principal défenseur de Thaw n'était pas présent à la séance de ce matin. Il est à Ottawa, où il a eu une entrevue importante avec les officiers du gouvernement, au sujet de cette fameuse cause.

## FATAL ECROULEMENT D'UNE MAISON

### Une maison à logements s'écroule, hier soir, à Dublin, Irlande, et cinquante personnes sont ensevelies sous les ruines.

Dublin, 2. — Deux maisons de la rue Church se sont écroulées ce soir, vers 9,30, et les treize familles qui occupaient ces édifices ont été ensevelies sous les ruines. Le service de sauvetage s'est aussitôt organisé et sept cadavres ont été trouvés. On croit que les morts seront très nombreux : cinquante ou plus.

L'expérience de Pégoud a été faite pour démontrer la justesse de l'opinion récemment émise par Blériot sur la stabilité des aéroplanes. Blériot prétend que les équilibres, les appareils à redressement automatique et les parachutes sont à côté de la question; ils sont à la merci d'un coup de vent aussi bien qu'un appareil ordinaire. On a même vu des oiseaux retournés par le vent et pourtant les oiseaux peuvent, en repliant leurs ailes, s'offrir plus au vent qu'une surface très réduite.

Il faut, d'après Blériot, construire des appareils qui ne puissent pas capoter.

Pégoud a voulu démontrer qu'un aéroplane ordinaire non muni d'un mécanisme spécial est plus stable qu'on ne le croit généralement; les personnes compétentes sont d'avis qu'il y a réussi et que son exploit, fera époque.

Paris, 2. — La chute a été ouverte hier, et l'on voit de sur le marché, perdrix, cailles et lièvres. Les perdrix se vendent 6 francs le couple, les cailles 2 francs 20 les deux, et les lièvres 14 francs pièce.

Il en arrive plus qu'on ne peut en demander.



## CE VICTROLA X

Le plus Populaire des Victrolas Victor

### \$100

en chêne ou acajou, complet, y compris

### 5 Albums à Régistres

renfermant 82 régistres

Allez dès aujourd'hui les entendre à l'un de nos trois magasins de Montréal.

A vendre à conditions faciles (aussi bas que \$1 par semaine), si on le désire. Autres modèles, de \$20 à \$300. Demandez un exemplaire gratuit de notre encyclopédie Musicale de 300 pages énumérant plus de 5000 Régistres Victor. Les régistres Victor à double face se vendent 90c pour les deux sélections.

Toujours en mains le plus grand assortiment de régistres français par les artistes français les plus célèbres.

## Berliner Gram-o-phone Co. LIMITED

355 RUE STE-CATHERINE OUEST (près Ave. Collège McGill), Phone Up : 572  
415 RUE STE-CATHERINE OUEST (près rue Mansfield), phone Up : 2418  
279 RUE STE-CATHERINE EST (près St-Denis), Phone Est : 7972

MARCHANDS PARTOUT

## UN EXPLOIT INCROYABLE

### L'AVIATEUR PEGOUD FAIT MIEUX QUE LE "LOOPING THE LOOP".

(Service spécial)  
Juvisy, 2. — L'intrépide aviateur Pégoud qui le 20 août dernier se signala en sautant hors de son aéroplane et en exécutant une superbe descente en parachute, a accompli aujourd'hui un exploit sans précédent.

Pégoud, pilotant un monoplane Blériot, a fait décrire à son appareil un S gigantesque, restant la tête en bas sur une longueur de cinq cents mètres environ.

Le secret le plus absolu avait été gardé sur cette expérience annoncée il y a quelques jours. Peu de personnes ont assisté au départ. Pégoud s'éleva rapidement à une altitude d'environ un kilomètre en décrivant une large courbe.

On vit alors l'appareil s'incliner peu à peu vers la terre jusqu'à descendre perpendiculairement. Puis, continuant ce mouvement dans le même sens, l'appareil se trouva sans cesse dessous, et l'aviateur la tête en bas. Pendant plusieurs secondes, descendant lesquelles les spectateurs, l'eurent à leur lunette, se demandaient ce qui allait arriver, l'aéroplane avançant dans cette position. Il parcourut ainsi un demi-kilomètre.

Enfin l'appareil décrivant une nouvelle courbe en s'inclinant de nouveau vers la terre, se retrouva dans la position normale après avoir décrit un S. L'aviateur atterrit par un vol plané en spirale.

Après cet exploit merveilleux, Pégoud dit : "Tout a marché à souhait. Les leviers ont obéi à la plus légère pression. Je suis resté longtemps la tête en bas mais j'aurais pu me redresser plus tôt si j'en avais voulu. La sensation que j'éprouvais était étrange mais non désagréable et l'appareil ne tanguait pas du tout. J'allais lentement afin de ne pas trop éprouver l'appareil mais j'aurais pu le remettre d'aplomb beaucoup plus rapidement."

L'expérience de Pégoud a été faite pour démontrer la justesse de l'opinion récemment émise par Blériot sur la stabilité des aéroplanes. Blériot prétend que les équilibres, les appareils à redressement automatique et les parachutes sont à côté de la question; ils sont à la merci d'un coup de vent aussi bien qu'un appareil ordinaire. On a même vu des oiseaux retournés par le vent et pourtant les oiseaux peuvent, en repliant leurs ailes, s'offrir plus au vent qu'une surface très réduite.

Il faut, d'après Blériot, construire des appareils qui ne puissent pas capoter.

Pégoud a voulu démontrer qu'un aéroplane ordinaire non muni d'un mécanisme spécial est plus stable qu'on ne le croit généralement; les personnes compétentes sont d'avis qu'il y a réussi et que son exploit, fera époque.

Paris, 2. — La chute a été ouverte hier, et l'on voit de sur le marché, perdrix, cailles et lièvres. Les perdrix se vendent 6 francs le couple, les cailles 2 francs 20 les deux, et les lièvres 14 francs pièce.



# Les effets des armes modernes

## UN DES ENSEIGNEMENTS DE LA GUERRE BALKANIQUE

La guerre balkanique a fourni, hélas ! une nouvelle occasion de juger des divers effets produits par les engins modernes. Des notes que vient de recueillir le correspondant du "Times" à Sofia, de la bouche même du chirurgien en chef des hôpitaux de la capitale bulgare, nous donnent, à cet égard, des renseignements précis.

En ce qui concerne les blessures, pour les transportables, le classement établi que les cas les plus fréquents sont à la main. Cela se comprend, car la main gauche, tendue pour le tir, est la plus exposée. Toute proportion gardée, cause le plus de ravages (deux fois plus que tous les autres engins). Il est possible que les balles de shrapnell fassent éprouver de grandes pertes sur les champs de bataille par leurs blessures très larges causant de fortes déchirures, mais la balle de fusil est très dangereuse, plus pénétrante, par ses basculements dans certains de ses trajets elle produit, pour le chirurgien, les cas les plus difficiles, les plus meurtriers.

C'est ainsi que sur de malheureux patients nous voyons, d'un côté de la cuisse, un tout petit orifice de balle presque imperceptible à l'entrée, devenant à sa sortie de l'autre côté une cavité de 12 centimètres environ; l'intérieur a été complètement labouré.

Tirées à une courte distance, les balles de fusil produisent de très graves lésions, surtout les blessures des articulations, accusées par des écoulements de balle, de balles exposées, etc. Cette observation faite à Mustapha, à propos des Turcs, a été reproduite ici vis-à-vis des Serbes dont les projectiles, prétendent certains blessés, auraient vraiment explosé. Ce fait paraît point devoir être regardé comme exact. Ce qui se passe, c'est que les balles déchirent tous les tissus

# LE RHUMATISME LE TENAIT AU LIT

## Il Endura des Tortures Jusqu'à ce Que "Fruit-à-tives" L'eût Guéri

McMILLAN'S CORNER, Ont., 30 Sept. 1913.

"Fruit-à-tives" est un remède parfait pour le rhumatisme. J'ai souffert, durant des années, des douleurs atroces dues à la sciatique et le rhumatisme, demeurant au lit plusieurs fois, et incapable de faire aucun travail. J'ai consulté plusieurs médecins qui me dirent qu'il était inutile de prendre des remèdes; que le mal disparaîtrait.

Un jour, dans des moments de morose et autres remèdes qui ne firent aucun bien. Les épileptiques n'avaient pas d'effet sur moi, mais "Fruit-à-tives" me donna des résultats merveilleux. Je pris plusieurs remèdes brevetés, mais en vain, jusqu'à ce que, heureusement, il y eût un remède qui s'appelle "Fruit-à-tives" et il me guérit.

Je le prends maintenant de temps en temps et il me tient en bonne santé. Je suis sûr que "Fruit-à-tives" m'ont guéri du rhumatisme et de sciatique, et de la sciatique elle-même. Elle indique où trouver la lettre vous est de quelque valeur vous pouvez la publier.

JOHN B. McDONALD.

Assurément cette lettre a de la valeur pour vous et pour les milliers de personnes qui souffrent du rhumatisme, de la sciatique, du lumbago et de la névralgie. Elle indique où trouver la lettre certaine.

50c la boîte, 6 pour \$2.50; boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou envoyées sur réception du prix par Fruit-à-tives Limited, Ottawa.

# CHRONIQUE DES INCENDIES

## Grandes pertes au cours d'un incendie, rue Ste-Hélène.

Un incendie qui s'est déclaré de bonne heure hier matin, aux magasins de la maison Debenham's Company of Canada, Limited, 18 et 20 rue Ste-Hélène, a causé des dommages évalués à environ cinquante mille dollars. Il était 5 heures 22 quand l'incendie s'est déclaré. A ce moment, personne ne se trouvait dans l'édifice. Comment expliquer la cause de l'incendie ? Ce serait fort difficile. En passant, voyant sortir les flammes de l'édifice, donna aussitôt l'alarme et les pompiers de la division centre, sous les ordres du chef de district Mann, arrivèrent bientôt sur les lieux. Il fallut plus d'une heure aux hommes de la brigade pour maîtriser les flammes.

Le gérant de la maison Debenham's déclare que le stock de modes contenues dans les magasins est évalué à \$125,000. Seule la partie des magasins numéro 18 rue Saint-Pierre, a été endommagée.

La cause de l'incendie est inconnue.

## Usines détruites par le feu, rue Richmond.

Deux alarmes consécutives ont amené les pompiers, de bonne heure hier matin, à l'angle des rues St-Jacques et Richmond. Un incendie s'était déclaré dans un hangar en arrière des usines de la Canadian Sheet Metals Works, 959 rue St-Jacques, puis s'était répandu dans ses usines. Les flammes furent découvertes par le gardien de la Compagnie R. MacFarlane & Co., manufacturiers de portes et châssis et marchands de bois. Le feu se communiqua également au clos de bois de cette dernière et au logement portant le No 412 rue Richmond. Pendant une demi-heure, les pompiers durent lutter avec ardeur pour éviter une conflagration. Ils réussirent à circonscire l'incendie à ces lieux. Les dommages sont très considérables. Les pompiers étaient sous les ordres du chef-adjoint Saint-Pierre et des chefs de districts Marin, Mann, Brière.

# "Le Canada" Hebdomadaire

A tous les Canadiens résidant dans des villes ou des villages où la poste vient quotidiennement apporter le courrier, nous offrons notre édition quotidienne, la plus intéressante, la plus exactement renseignée sur tout ce qui intéresse le lecteur canadien-français.

Mais à ceux qui demeurent hors des villes et villages, qui n'ont pas un service de maille quotidien, nous avons à offrir une reproduction complète et bien choisie de tout ce qui a paru d'intéressant dans le journal quotidien, c'est notre édition hebdomadaire.

Notre édition hebdomadaire contient les principaux articles de rédaction de notre édition quotidienne; les principales dépêches de l'étranger, les faits divers intéressants, les nouvelles, les chroniques, les articles spéciaux qui ont été réservés à nos lecteurs quotidiens; une revue des marchés, du mouvement maritime, etc. Et à l'intention spécialement de nos abonnés hebdomadaires de la campagne, une page d'articles, d'informations, de conseils, rédigés par des experts, sur l'agriculture et les questions d'intérêt spécial pour la classe agricole.

En dehors de ces matières intéressantes, nous donnons aussi une série de nos billets du matin, et de ces reproductions d'articles de journaux français qui font de notre journal un recueil si intéressant de ce qu'il y a de lecture la plus attrayante dans la presse européenne.

Nous avons voulu faire de cette édition hebdomadaire un journal intéressant et instructif qui chaque semaine, mette nos abonnés au courant de tout ce qui se passe dans le monde entier, dans les vieux pays aussi bien qu'en Amérique et surtout en Canada, et de toutes les discussions politiques, économiques et sociales qui se produisent d'un jour à l'autre, en un mot d'en faire un journal qui renseignera une fois par semaine nos abonnés aussi complètement que le sont ceux qui le reçoivent tous les jours. Et qui aura pour nos lectrices de la campagne, des revues de modes, des notions de science ménagère, etc., dont le prix dépasse bien des fois le prix si modique de notre abonnement.

Pour faire apprécier notre édition hebdomadaire, nous ne demandons qu'une chose, qu'on la lise.

# L'élection des juges par le peuple

(Suite de la dernière page)

Les discussions démagogiques.

M. Taft montre ensuite la supériorité des cours fédérales sur les cours locales en disant que les cours fédéraux préfèrent être jugés par des cours locales. C'est parce que le juge des cours fédérales ne force pas le jury à rendre un verdict juste. C'est la loi et la justice qui y prévalent.

Quant à l'impopularité de certains juges fédéraux elle doit être attribuée à leurs propres fautes. Il y a aussi d'autres causes et c'est que les cours fédérales n'obéissent pas aux préjugés locaux.

On dit que les cours fédérales favorisent les corporations. Ce n'est pas l'opinion de la tendance des juges fédéraux qui portent les corporations à rechercher leurs jugements. C'est la nature de leur juridiction qui est plus générale que celle des juges locaux. Dans aucune autre cour les poursuites des grandes corporations par le gouvernement n'ont été conduites avec plus de succès et plus de justice que dans les cours fédérales, et l'influence des grands intérêts financiers n'a aucun poids vis-à-vis des juges fédéraux.

Mais on dit: "Avec la nomination à vie, on ne peut se défaire d'un mauvais juge". C'est vrai à moins que son incapacité soit si manifeste, qu'il encoure la mise en accusation. Il y a une haute cour de ce genre: le sénat américain. Et l'orateur cite le cas du juge Archbald qui fut récemment dénoncé.

La procédure de la mise en accusation est mauvaise parce qu'elle prend le temps du sénat. On a suggéré une cour spéciale de ce genre, mais le public craint qu'elle ne soit portée à trop de célérité. Toutefois ce changement serait désirable. M. Taft suggère que ces cas de mise en accusation soient soumis au comité judiciaire du sénat et non au sénat tout entier.

On a proposé que les juges coupables soient destitués mais il est évident que cela ne pourrait être fait qu'après une enquête sérieuse ou le juge aurait tous les moyens de se défendre.

Par la libérale interprétation du terme "mauvaise conduite" telle que donnée par le sénat, il n'y a plus de difficulté à obtenir la destitution d'un juge pour incapacité, et si l'on pouvait soumettre ces causes à un comité judiciaire du sénat, avec appel possible à tout le sénat, la mise en accusation deviendrait entièrement efficace.

M. Taft déclare qu'il ne veut pas user de faiblesse avec les juges et ne pas traiter à la légère les accusations portées contre eux.

On devrait faire disparaître le patronage. Les greffiers devraient être nommés par l'état et non par les juges.

M. Taft termine en disant que l'administration de la justice aux Etats-Unis ne peut plus être tenue en échec par les causes de retard et de l'inefficacité de la poursuite des cours criminelles et des frais et du manque de diligence dans les cours civiles. Il n'y a rien à critiquer de la mise en force des lois criminelles américaines dans les cours fédérales. Elles pourraient servir de modèles. Quant à la partie civile, on ne peut en dire autant. Les frais pourraient être grandement diminués. La procédure a été simplifiée en Cour Suprême.

Un bill autorisant cette cour pour les causes en loi sera bientôt adopté. Alors nous pourrions espérer que les cours fédérales seront un enseignement pour les cours des états.

# DEPART DE LORD HALDANE ET DE LORD STRATHCONA

Lord Haldane est parti hier matin pour New-York après avoir fait à Montréal une visite de cinquante heures. Il s'embarquera cette nuit sur le "Lusitania" pour retourner en Angleterre.

C'est à dix heures, que le Lord Chancelier de l'Empire nous a quittés accompagné de Miss Haldane, sa sœur. La gare Bonaventure était remplie de personnages distingués. On y remarquait le juge en chef des Etats-Unis, l'hon. M. White, qui partait aussi pour New-York; le Premier ministre du Canada, le Très

# FAITS DIVERS

## L'italien Latoura se dit innocent.

Dominico Latoura, l'italien accusé de tentative de meurtre sur la personne de Georges Denis, des Cédres, comme nous le rapportons la semaine dernière, a comparu, hier matin, devant le magistrat Lafontaine et a plaidé non coupable; l'enquête a été fixée au 5 du mois courant.

Latoura a été arrêté à Lachine, samedi, par le constable spécial Leroux. Vendredi, le détective provincial Samson avait arrêté la femme du prévenu, sous une accusation de complicité avec son mari. Samedi, devant le magistrat Lanctôt, elle a plaidé non coupable. Enquête vendredi.

Le constable Pusie déclare que Latoura est l'individu qui a assermenté la plainte contre G. Fatzari qui a été condamné, il y a quelques années, à quinze ans de pénitence. La police croit maintenant que Fatzari a été la victime d'une erreur judiciaire et l'on fait des tentatives pour le faire libérer.

# Cambrioleurs à l'oeuvre.

Malgré l'étroite surveillance de la police, les voleurs continuent leurs déprédations dans le nord de la ville. Leur dernier exploit a été perpétré la semaine dernière au No. 211, avenue du Parc, chez M. Havelin Guérin, des pharmacies Quenneville et Guérin.

M. et Mme Guérin et leurs enfants passent l'été à la campagne à Boucherville.

Les cambrioleurs ont pénétré dans la bâtisse par un soupirail, dans la cour, en arrière. Ils ont saqué toute la maison, ouvrant les tiroirs de tous les buffets, de tous les bureaux, de toutes les armoires. Les seules choses qu'ils auraient eu l'avantage d'enlever les pièces d'argenteries, mais qui étaient initiales, ils les ont laissées.

Ils ont tout retourné sans dessus-dessous, sans trouver quoi que ce soit qui pût leur être utile. Ce sont des voleurs difficiles. La police, avertie, est d'opinion qu'il s'agit de voleurs. Ils seront, sans doute, arrêtés sous peu.

# Romain blessé dans une querelle.

Un Romain, nommé Davis Zuary, domicilié 1344 Chapleau, a été décapité la nuit dernière, entre minuit et une heure, sans connaissance, rue Iberville. Le malheureux avait été cruellement battu et portait de nombreuses traces de coups, surtout sur la tête.

La voiture d'ambulance de l'hôpital Général transporta le blessé à l'institution. Le lieutenant Lauz, du poste No 19, prévenu, dépêcha des constables sur les lieux, mais Zuary était sans connaissance et l'on n'a pu appeler de lui s'il a été battu par des apaches qui voulaient le voler, ou si c'est à la suite d'une rixe qu'il a été conduit à l'hôpital.

On n'est parvenu qu'avec difficulté à apprendre le nom du blessé. L'assistant surintendant Joseph Charpentier, de la Stréte, a chargé les détectives Tierney et Forget d'éclaircir cette mystérieuse affaire.

# CARNET MONDAIN

## De retour.

M. et Mme J. A. Hurteau sont de retour d'un voyage en Europe après avoir visité la France et la Belgique.

## En voyage.

MM. H. Dupras et J. Colas, les photographes bien connus sont partis lundi pour Boston pour assister à la convention des photographes américains qui a lieu cette semaine dans la capitale du Massachusetts. Ils reviendront aujourd'hui.

# GRANDE FETE DE LA FRANCE REPUBLICAINE

Ainsi que nous l'annoncions il y a quelques jours, c'est jeudi prochain qu'aura lieu à l'Auditorium, 229 Ontario-ouest, le grand bal populaire organisé par la France Républicaine, à l'occasion du 45ème anniversaire de la proclamation de la République Française.

La fête sera sous le patronage de M. Bonin, Consul Général de France, à Montréal. Nombre de personnalités canadiennes très en vue ont promis d'assister à ce bal qui restera mémorable pour ceux qui y auront assisté. Retenez vos billets, 710 avenue Viger, 110 Ste-Catherine-Ouest.

# POUR LA CAUSE

## Cinéma électoral

Cela devait arriver: une société vient de se constituer à Paris, qui compte exploiter les "films électoraux".

Pour des prix modérés, cette société organise des tournées dans les circonscriptions; elle montre le candidat dans diverses situations, parlant aux ouvriers, prononçant un discours, discutant avec le préfet, président un comité agricole, refusant l'argent de la corruption, aidant les humbles, défendant la veuve et l'orphelin; elle fera voir au peuple le concurrent de son candidat dans des situations moins avantageuses. Un boniment approprié vantera les mérites du candidat de la société, et débernera son adversaire.

Dans une vieille rue voisine des remparts dont s'enorgueillit une grande cité de Bourgogne, on lit cette annonce peu rassurante:

MADemoiselle X., Pédiatrice  
En cas d'absence, s'adresser au charcutier

# COURRIER DE FRANCE

## NOUVELLES DE PARIS ET DES DEPARTEMENTS

Paris, 2. — M. Hennion, préfet de police, vient de réorganiser le recrutement et l'avancement des agents.

Paris, 2. — M. Deschamps, progressiste, a été élu député en remplacement de M. Le Hérissey.

Rennes, 2. — De violents orages ont détruit les récoltes. A Dinard un ouragan terrible s'est déchaîné sur la côte. Les maisons sont inondées. On signale de nombreux accidents produits par la foudre. Les canalisations électriques ont été coupées dans la ville.

Des pluies torrentielles sont tombées à Pau, occasionnant des accidents et détruisant des récoltes.

# LES INCENDIAIRES

## A TORONTO

Un grand nombre d'incendies se suivent l'oeuvre d'incendiaires de profession à Toronto.

Toronto, 2. — Dans le cours du mois d'août, les pompiers de cette ville ont répondu à vingt-sept alarmes pour des feux allumés par des incendiaires. La plupart de ces incendies furent de peu d'importance, excepté le dernier, qui a causé près de \$7000 de dommages à un édifice de la rue King. La police est à rechercher les coupables.

# CONCERT AU PARC LAFONTAINE

Le concert qui a été exécuté lundi soir, par l'Harmonie des Royal Victoria pour terminer la Fête du Travail a attiré plusieurs milliers de personnes qui ont applaudi le beau programme de musique préparé par le directeur, D. Picard.

Au café:  
— Un citron, garçon...  
— Comment voulez-vous que je le serve ?  
— Vite !  
— Alors, un citron pressé, un !

# CARTES Professionnelles

## AVOCATS

TEL. BELL, MAIN 2223  
D. Brodeur, C.R. J. B. Béard, C.R.  
F. A. Beaudry

# BRODEUR, BERARD & BEAUDRY

AVOCATS  
80 Rue St-Gabriel  
MONTREAL  
Vis-à-vis le Champ de Mars

# Beique, Beique & Beique

AVOCATS  
CHAMBRE 720  
EDIFICE TRANSPORTATION  
TEL. MAIN 1819

Hon. F. L. Beique, C.R.; D.C.L.  
L. J. Beique, LL. L.  
F. A. Beique, B.C.L.

# GOUIN, LEMIEUX, MURPHY, BERARD & PERREAULT

AVOCATS ET SOLICITEURS  
Edifice de la Banque de Québec, Montréal

Mr. L. Gouin, C.R., Hon. R. Lemieux, C.R.,  
D. R. Murphy, C.R., Hon. L. P. Hébert, C.R.,  
Ant. Perreault, LL.L., J. H. Dillon, B.C.L.

# Geoffrion, Geoffrion & Gusson

AVOCATS, ETC.  
97 RUE ST-JACQUES  
Edifice de la Banque d'Hochebourg

Victor Geoffrion, C.R., M.P.  
Alm. Geoffrion, C.R.  
Victor Gusson, C.R. Phone, Main 18.

# Perron, Taschereau, Rinfret, Genest, Billette & Pilmsoll

AVOCATS  
EDIFICE DE LA BANQUE DE QUEBEC  
11 PLACE D'ARMOISES  
TEL. Main 5289-5291-5292.

# NOTAIRES

# R. GRAND MAISON, L.L.L.

NOTAIRE  
TEL. MAIN 219  
PLACEMENTS D'ARGENT  
ACHATS DE CREANCES  
SUCCESIONS

Chambre 205, No 71a St-Jacques, Main 219.  
Bureau du soir 872 Ave. Laurier Est. T.É.  
St-Louis 4441.

# VISION D'AVENIR

## La guerre effroyable ou impossible.

Les physiciens sont hantés par les rayons. Ils en débattent partout, et la liste déjà longue vient encore, paraît-il, de s'enrichir.

Nous connaissons les rayons X, les rayons ultra-violet, les rayons infrarouges, les rayons "alpha", les rayons "bêta", les rayons "gamma", les rayons "delta", les rayons cathodiques, etc., dont l'existence et les propriétés sont connues et scientifiquement établies, les rayons N, les rayons V, plus problématiques et qui divisaient le monde savant il y a quelques années. Voici qu'apparaissent les rayons F, que nous présente un ingénieur italien M. Ulivieri. Ces nouveaux rayons auraient des propriétés fantastiques. Ils permettraient de faire éclater à distance des mines ou plus généralement tout explosif quel qu'il soit, pourvu qu'il touche un morceau de métal !

Des expériences, si nous en croyons le "Journal", auraient été faites récemment au Havre, devant le général de Castellano, sous-chef d'état-major général, le commandant Ferré, directeur de la station de télégraphie sans fil de la tour Eiffel, et le capitaine Clotier, délégué du ministre de la marine. Elles auraient été concluantes, aux dires de la rumeur publique.

En présence de ces résultats, la guerre se présenterait tellement effroyable qu'on se demande s'il y a un chef d'état ou un gouvernement pour en assumer la responsabilité.

# LES ETATS-UNIS ET LE MEXIQUE

## L'opinion de la presse française.

Le Temps, dans son article financier dit que les voleurs mexicains ont monté, la semaine dernière grâce à la politique américaine envers le Mexique ou malgré elle. Le plus ces incidents se multiplient le plus l'Europe est à même de voir que la raison principale de ces désaccords entre les deux pays, est avant tout une question d'intérêt.

Les Etats-Unis ne veulent pas accepter un président au Mexique qui ne servirait pas leurs vues. Huerta ne plait pas pour cette raison, car il se montre plus Mexicain qu'Américain.

Il n'est pas raisonnable de prolonger cette politique douteuse au Mexique, car cela pourrait amener un arrêt dans le paiement des valeurs, ce dont les acheteurs de tous les pays pourraient se rappeler longtemps.

Le "Rapport" dit dans un article sur le même sujet, que l'intervention du président Wilson dans les affaires du Mexique repose sur les meilleures intentions; mais que son initiative semble néanmoins avoir échoué. Huerta, il est vrai, a obtenu la présidence par violence, mais l'Amérique peut-elle prétendre avoir à dicter quoi que ce soit au Mexique ? Laissons les Mexicains régler eux-mêmes leurs affaires.

La France sait ce que lui a coûté son attitude vis-à-vis des anciens partisans de Juárez. Nous espérons que le président Wilson arrêtera toute action directe; car au point de vue militaire, les Américains sont maintenant trop inférieurs. La doctrine de Monroe est parfaite en tant qu'elle s'applique aux Américains, mais non quand elle dit: "l'Amérique aux Etats-Unis".

# MOEURS ET OPINIONS

## Les qualités requises chez l'homme par la femme japonaise.

St Pierre Loti est tant de désillusions chez Mme Chrysanthème, c'est qu'il ne possédait pas les qualités que la femme japonaise aime à trouver chez le compagnon de sa vie. Globetrotter qui méditez sur la beauté de la terre nipponne et qui rêvez d'y conquérir le cœur des femmes aux yeux bridés, lisez ceci et faites votre examen de conscience. Les Japonaises auront raison de vous repousser si vous ne satisfaites point aux dix-sept conditions qu'elles imposent à l'homme qui prétend leur plaire. Pour être aimé des femmes japonaises, il faut, nous dit la revue "Shukujō Gwahe" (la femme vertueuse illustrée) :

- 10 ne pas être avare;
- 20 ne pas trop s'inquiéter de sa toilette;
- 30 avoir l'air viril;
- 40 ne pas se montrer trop familier avec les femmes;
- 50 prendre la peine de bien leur expliquer toute chose;
- 60 avoir de la décision et savoir se tirer du plus mauvais pas;
- 70 avoir un idéal;
- 80 laisser aux femmes le soin d'administrer les finances familiales;
- 90 ne jamais montrer sa figure à la cuisine;
- 100 ne jamais critiquer la coiffure ni la robe des femmes;
- 110 ne pas perdre son temps à détailler ses goûts;
- 120 ne point se mêler des questions féminines;
- 130 ne pas devenir au bout de quelques années de fréquentation un objet de dégoût;
- 140 pratiquer la vertu de la compassion;
- 150 ne pas faire de fréquentes et longues libations de saut;
- 160 n'être pas infatué de sa personne;
- 170 n'être point trop jaloux.

A la gare.  
— Dix heures cinq, le train est parti !  
— Charming ! Il nous faut attendre onze heures vingt.  
— Tu vois bien que j'avais le temps de changer de chapeau !

# Le Canada

Montréal, mercredi, 3 septembre 1913

## Le droit et la loi

### LE MAGNIFIQUE EXPOSE PAR LORD HALDANE DES ORIGINES, DES EVOLUTIONS ET DES BASES DU DROIT.

Le discours prononcé par lord Haldane, pour l'ouverture du Congrès du barreau américain, lundi, au théâtre Princess, est, de l'opinion universelle, un véritable chef-d'œuvre de l'éloquence moderne au barreau, tant par le style et la diction, que par le sujet traité.

Devant un auditoire composé, officiellement, d'avocats américains, mais en fait, comprenant aussi les sommités du barreau canadien et des célébrités étrangères dans la même profession, lord Haldane, qui remplit à Londres les fonctions de ministre de la justice, a prononcé un discours qui a soulevé l'enthousiasme de cet auditoire de grande élite, le meilleur juge pour l'apprécier.

Dans ce discours, lord Haldane a d'abord fait ressortir les liens de consanguinité qui rapprochent les trois nations principalement représentées dans son auditoire; la nation britannique, la nation américaine, la nation canadienne.

Les ramenants à leur souche commune, il a, en des aperçus d'une grande profondeur, décrit les origines du droit anglais et de la procédure judiciaire qui en réglemente l'application. Il a montré les lois représentant d'abord uniquement la volonté du souverain, puis peu à peu se détachant du principe de souveraineté pour se rapprocher du peuple et devenant l'expression de la volonté du parlement sanctionnée par le Souverain.

Il a montré la croissance simultanée des "coutumes" ou droit commun, "common law", évoluant successivement de l'application par les différents tribunaux des principes primordiaux des anciens droits et surtout du droit romain; et enfin, les deux jurisprudences grandissant côte à côte, se perfectionnant constamment et constituant un corps de lois et coutumes qui correspondent toujours aux idées morales et philosophiques de leur époque.

Car, dit-il, c'est l'opinion publique qui fait les lois et les codes ne sont que des recueils des lois édictées par la société humaine.

De là il passe à l'obligation morale que comporte la loi, laquelle met le bien général de la société avant celui de l'individu; il définit les droits et les devoirs du citoyen dans ses relations avec la société et avec ses concitoyens.

Il définit aussi les droits et les devoirs des nations les uns envers les autres et, du droit international qui se façonne aussi tous les jours et tend de plus en plus à remplacer les appels à la force par les appels à la justice, il a une transition toute prête pour parler des relations amicales qui existent depuis cent ans entre les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne.

Nous retiendrons surtout, pour le public non versé dans la science des lois, les sentiments d'amitié, de mutuelle sympathie, de fraternité, auxquels lord Haldane a fait appel en s'adressant au barreau de nos voisins et au nôtre.

C'est, a-t-il dit, presque un miracle pour les hommes publics européens, de voir deux grands pays comme les Etats-Unis et le Canada, se touchant par une frontière absolument conventionnelle de 4,000 milles, sur laquelle ni l'un ni l'autre n'a jamais songé à construire la moindre fortification.

Il faut donc faire en sorte que, comme lord Haldane en exprime le vœu, il en soit toujours ainsi, et que les préoccupations nécessaires de notre défense nationale — car nous ne sommes pas les seules nations au monde — ne tiennent compte que des attaques qui pourraient nous venir, par mer, d'ennemis d'autres races et d'autre civilisation.

C'est la conclusion pratique pour le public, de la magnifique péroraison de lord Haldane.

## Le Congrès du barreau américain

### NOS VISITEURS

Des délégués venus de toutes les parties des Etats-Unis ont inauguré lundi, à Montréal, un congrès du barreau américain.

Ce congrès, qui réunit les avocats les plus distingués de tous les Etats, avec les représentants des tribunaux civils les plus élevés, entre autres le juge en chef de la Cour Suprême des Etats-Unis, a été reçu chez nous avec toutes les sympathies, avec toutes les marques d'appréciation qu'un tel honneur pouvait nous inspirer.

Notre ministre de la Justice a donné aux congressistes un grand banquet auquel présidait le juge en chef de notre propre Cour Suprême, Sir Charles Fitzpatrick, qui remplit en même temps les fonctions d'Administrateur Général du Canada, en l'absence de notre Gouverneur Général.

La personnalité légale la plus élevée du Royaume Uni, le lord haut chancelier, lord Haldane, a fait le voyage de Londres à Montréal tout exprès pour assister à ce congrès. Le bâtonnier du barreau de Paris, Me Labori, dont la personnalité est célèbre dans le monde entier, est venu aussi de Paris tout exprès pour répondre à l'invitation des organisateurs du congrès.

Et nos juges et nos avocats canadiens se sont fait un devoir en même temps qu'un grand plaisir d'accueillir chez eux leurs confrères des Etats-Unis.

Ce congrès d'intelligences entraînées à l'application des lois et à leur interprétation devant toutes les innombrables particularités de chaque cas qui se présente dans la pratique journalière, de personnalités d'élite habituées par profession et par entraînement à considérer toutes les questions légales au point de vue objectif, nous donne, par ses délibérations, l'impression bien marquée que le monde marche à grand pas vers un millénaire où la loi, le droit et l'équité ne formeront plus qu'une seule "institution", dont on ne pourra plus dire, comme autrefois: "Summum jus, summa injuria."

De ceux qui, chez nous comme aux Etats-Unis et en Angleterre, discutent devant les tribunaux de l'interprétation des lois et de leur application aux cas particuliers, un certain nombre sont aussi chargés par leurs concitoyens de l'élaboration des textes mêmes des lois. Ceux-là surtout, en leur double capacité, ont le devoir de simplifier, en même temps que d'universaliser, si l'on peut dire, les lois, de manière qu'elle affectent uniformément tous les individus et tous les intérêts, dans toutes les circonstances de la vie.

Ce sont de très hautes fonctions sociales qu'exercent ainsi les congressistes que Montréal est fière aujourd'hui de posséder chez elle et à qui elle offre la plus cordiale, la plus sympathique hospitalité.

Nous espérons que, de retour chez eux, les membres du barreau américain et des barreaux étrangers qui assistent à ce congrès, pourront nous rendre cette justice que nous aurons fait tout notre possible pour leur rendre agréable leur court séjour parmi nous.

## Le monument Cartier

### La cérémonie d'hier

Au milieu d'un concours aussi nombreux que distingué de hautes personnalités politiques et sociales, on a posé, hier, au parc de la Montagne, la pierre angulaire du monument qui doit être érigé à la mémoire de Sir George-Etienne Cartier.

Cartier a été, il y a quarante et quelques années, une figure typique de la politique canadienne. Les animosités parfois ardentes que quelques-uns de ses actes ont soulevées, se sont éteintes et il ne reste plus, chez ses compatriotes des deux partis, que le souvenir de la sincérité, de l'honorabilité de sa vie, de son ardent patriotisme, et de la grande œuvre de la confédération canadienne dont il a été l'un des principaux ouvriers.

C'est en mémoire en même temps de Cartier et de la confédération que tout le peuple canadien a voulu, répondant à l'appel du comité Villeneuve, ériger un monument digne de l'homme et de l'œuvre.

Et cette unanimité est consolante, pour ceux qui, comme Cartier, ont consacré leur vie et toutes ses énergies au bien de leur pays, et qui, ne bénéficiant pas comme lui de la perspective que donne le recul des années, peuvent parfois être incompris d'une partie de leurs contemporains.

L'histoire, à ceux-là, comme à Cartier, rendra justice.

## Les conservateurs de Québec

Il est question pour les conservateurs d'un grand banquet à Québec vers la fin de septembre.

Le but de ce banquet, nous assure-t-on, est de tâcher de rallumer un peu l'ardeur des bleus de Québec, dont se méconnaissent grandissent comme une marée montante, autour de l'hon. M. Pelletier.

M. Borden et ses collègues s'aperçoivent enfin que leur parti est dans un marasme absolu dans notre province.

est à sa politique qui n'a aucune chance, et aux injustices criantes et tyranniques dont les nôtres sont l'objet sous son règne.

Mais M. Borden, s'il n'est pas encore prêt ni à réparer ces injustices ni à modifier sa politique, voudrait cependant dorer un peu mieux les plumes noires qu'il nous donne à croquer.

Et dans ce but, il songe à refaire le prestige ministériel dans Québec. Voilà pourquoi il cherche des successeurs à MM. Coderre et Nantel.

Et voilà pourquoi, ne pouvant lâcher M. Pelletier, il essaie du moins de le refriter un peu.

A Québec, on le connaît, mais trop bien, et il n'a accumulé que des mécomptes et des déceptions.

D'où, l'idée d'un banquet, où on stimulerait les esprits. Puis, l'on tâcherait de faire mieux à l'avenir.

Mais certains conservateurs ne l'entendent pas ainsi, et loin de vouloir mettre les choses au mieux, ne se gênent pas pour dire qu'ils "en ont assez de Pelletier et qu'il faut qu'il disparaisse."

Sans prophétiser les impressions, je crois que l'Adagio, qui est, en réalité, un solo de violon, discrètement soutenu par le piano, cause quelque émotion; il nous frappe, et — je cherche des mots pour bien dire ce que je sens —, il est frappant par son intensité profonde, par son éloquence discrète, par une sorte de gravité qui se passionne, qui s'échauffe sans perdre son caractère de solennité, comme religieuse. Quant au Scherzo, il est gai naturellement, comme tous les scherzos; s'il n'était pas gai, il ne serait pas un scherzo!

Ici, la gaieté initiale et la gaieté finale encadrent d'une façon charmante une troisième gaieté, le Trio, une gaieté un peu assoupie, un peu atténuée, plus souriante, qui est une demi-teinte délicieuse.

Cette sonate en mi mineur qui est conçue et qui est écrite dans la forme la plus traditionnelle, la plus classique, (elle en a la coupe, elle en a l'allure, elle en a la division) témoigne d'une rare aptitude pour un genre de musique où les meilleurs maîtres ont mis le meilleur d'eux-mêmes. Ce genre, qui veut à la fois tant de puissance et de délicatesse, tant d'ordre et de mouvement, Madame Labori l'affectionne, comme le montre son Trio, (si attendu des artistes), pour piano, violon et violoncelle.

Cette sonate en mi mineur a compté parmi ses premiers interprètes le célèbre Joachim. Elle l'avait beaucoup impressionné, il l'aimait énormément et il la jouait très souvent. Lorsque rentré en France après quelques années d'absence, il retrouva Madame Labori que ses nombreux déplacements éloignaient du public, pour la pousser à se produire, à se manifester encore, à sortir de l'ombre heureuse où se confinait son talent, il lui rappela les victoires de la sonate en mi mineur.

Il n'était pas difficile à Madame Labori de se produire. Le silence volontaire dont elle avait entouré son talent n'avait pas ralenti son zèle, il n'en avait pas ralenti l'activité. On travaillait beaucoup dans la solitude, ce n'est guère que là qu'on travaille; la solitude tonifie les forts et Madame Labori est une forte.

L'hon. M. Rogers se promène dans l'ouest, sa valise pleine de contrats, et de projets de travaux publics.

A défaut d'idées politiques et de vues d'homme d'Etat, M. Rogers aime des édifices publics et du patronage.

Sous le régime libéral, le "Canada Iron Corporation" prospérait.

Sous le régime tory, elle doit continuer son sort à un syndicat et songer à rétablir ses finances.

En tournée

L'hon. M. Rogers se promène dans l'ouest, sa valise pleine de contrats, et de projets de travaux publics.

A défaut d'idées politiques et de vues d'homme d'Etat, M. Rogers aime des édifices publics et du patronage.

## CHRONIQUE D'ACTUALITE

### Madame Marguerite Labori

(Pour le "Canada")

Je ne veux pas, pour mille raisons, flatter Madame Labori; d'abord il ne faut flatter personne; et puis, à la rigueur, on peut flatter un amateur distingué, une mondaine pour qui l'art est une distraction de qualité supérieure, une baguette au doigt, une perle de plus à son collier; mais on ne doit jamais flatter une femme qui se présente en professionnelle, qui travaille et qui évolue comme telle; une femme que ni les sourires du destin, ni les joies sociales et familiales n'ont pu détourner de sa voie.

Madame Labori est entrée dans la vie de son mari pleinement, complètement, de toutes les forces de son âme. Après quelques années d'épreuves partagées et de communs triomphes qui ont illustré un nom, après avoir été la confidente des combats, l'inspiratrice des victoires, n'ayant jamais cessé de travailler pour elle-même, elle peut, aujourd'hui, de nouveau, se consacrer librement à l'art auquel l'a vouée la belle fatalité de son instinct supérieur.

Ses goûts, ses tendances, cette vocation qui est l'appel irrésistible du destin la maintiennent dans la voie où ils l'avaient engagé.

Pour ces raisons, je ne veux pas faire ici une longue biographie, quelques simples traits pour retracer une carrière qui me paraît, à moi, toute courte et lumineuse.

Sortie de l'Académie de Musique de Londres, perfectionnée à Vienne par les leçons d'un pianiste illustre, elle était, à seize ans, une grande virtuose.

Elle rivalisait avec des maîtres tels que Hans de Bulow, Liszt, Antoine Rubinstein qui lui prodiguaient leurs précieux conseils et l'entouraient en même temps d'une affectueuse admiration. Planté, qui parle et écrit si bien et que je voudrais à ma place, laissait un jour, à Berlin, éclater publiquement son enthousiasme. Londres, Vienne, les villes d'Allemagne, l'Amérique acclamaient la jeune Irlandaise que son mariage a fait délicieusement Française. Mais son activité de pianiste n'était pas sa seule activité; elle était de celles qui éprouvent le besoin de chanter leur propre chant. Assise à son piano, quand elle avait fermé Beethoven ou Chopin, elle ouvrait son âme et confiait au clavier des improvisations dont l'abondance et la richesse étonnaient ses professeurs. Ferdinand Praeger, qui lui avait appris le contrepoint, lui dit un jour:

"Mademoiselle, il faut noter quelques-unes de ces improvisations, il faut les noter, les condenser, il faut en faire une œuvre."

Elle obéit; elle écrivit alors notamment ce thème avec variations que Hans de Bulow et Rubinstein ont souvent fait figurer au programme de leurs Recitals.

D'autres morceaux suivirent, remarquables et édités, et ils aboutirent à une composition importante, cette sonate en mi mineur dont on remarque deux morceaux: l'Adagio et le Scherzo.

Sans prophétiser les impressions, je crois que l'Adagio, qui est, en réalité, un solo de violon, discrètement soutenu par le piano, cause quelque émotion; il nous frappe, et — je cherche des mots pour bien dire ce que je sens —, il est frappant par son intensité profonde, par son éloquence discrète, par une sorte de gravité qui se passionne, qui s'échauffe sans perdre son caractère de solennité, comme religieuse. Quant au Scherzo, il est gai naturellement, comme tous les scherzos; s'il n'était pas gai, il ne serait pas un scherzo!

Ici, la gaieté initiale et la gaieté finale encadrent d'une façon charmante une troisième gaieté, le Trio, une gaieté un peu assoupie, un peu atténuée, plus souriante, qui est une demi-teinte délicieuse.

Cette sonate en mi mineur qui est conçue et qui est écrite dans la forme la plus traditionnelle, la plus classique, (elle en a la coupe, elle en a l'allure, elle en a la division) témoigne d'une rare aptitude pour un genre de musique où les meilleurs maîtres ont mis le meilleur d'eux-mêmes. Ce genre, qui veut à la fois tant de puissance et de délicatesse, tant d'ordre et de mouvement, Madame Labori l'affectionne, comme le montre son Trio, (si attendu des artistes), pour piano, violon et violoncelle.

Cette sonate en mi mineur a compté parmi ses premiers interprètes le célèbre Joachim. Elle l'avait beaucoup impressionné, il l'aimait énormément et il la jouait très souvent. Lorsque rentré en France après quelques années d'absence, il retrouva Madame Labori que ses nombreux déplacements éloignaient du public, pour la pousser à se produire, à se manifester encore, à sortir de l'ombre heureuse où se confinait son talent, il lui rappela les victoires de la sonate en mi mineur.

Il n'était pas difficile à Madame Labori de se produire. Le silence volontaire dont elle avait entouré son talent n'avait pas ralenti son zèle, il n'en avait pas ralenti l'activité. On travaillait beaucoup dans la solitude, ce n'est guère que là qu'on travaille; la solitude tonifie les forts et Madame Labori est une forte.

L'hon. M. Rogers se promène dans l'ouest, sa valise pleine de contrats, et de projets de travaux publics.

A défaut d'idées politiques et de vues d'homme d'Etat, M. Rogers aime des édifices publics et du patronage.

Sous le régime libéral, le "Canada Iron Corporation" prospérait.

Sous le régime tory, elle doit continuer son sort à un syndicat et songer à rétablir ses finances.

En tournée

L'hon. M. Rogers se promène dans l'ouest, sa valise pleine de contrats, et de projets de travaux publics.

A défaut d'idées politiques et de vues d'homme d'Etat, M. Rogers aime des édifices publics et du patronage.

Sous le régime libéral, le "Canada Iron Corporation" prospérait.

Sous le régime tory, elle doit continuer son sort à un syndicat et songer à rétablir ses finances.

En tournée

L'hon. M. Rogers se promène dans l'ouest, sa valise pleine de contrats, et de projets de travaux publics.

A défaut d'idées politiques et de vues d'homme d'Etat, M. Rogers aime des édifices publics et du patronage.

Sous le régime libéral, le "Canada Iron Corporation" prospérait.

Sous le régime tory, elle doit continuer son sort à un syndicat et songer à rétablir ses finances.

En tournée

Madame Labori a composé concurremment avec des morceaux pour instruments un grand nombre de mélodies. Elle aime pénétrer les vers qui attendent leur musicien, elle a cette aptitude de lire dans les mots la musique latente, de consommer le beau mariage du verbe et de la mélodie. Tout le monde connaît quelques-unes de ses œuvres: "Sous la ramée", parole de Verlaine, je crois; "Quand le regard dans tes yeux", poésie d'Henri Heine que Catulle Mendès a spécialement traduite pour elle.

Elles révèlent, ces œuvres, la tendance éminemment dramatique. Ses goûts nous paraissent destinés Madame Labori à la scène. Elle a le goût du théâtre, elle a l'aptitude scénique, et cette aptitude, on la trouve notamment dans ces deux poèmes où elle collabore avec Leconte de Lisle: "Le Cœur de Hjalmar" et "Les Elfes", poème pour solo et chœur. Il y a là, en vérité, un mouvement tout à fait scénique.

Dans le "Cœur de Hjalmar", elle fait vibrer deux paysages qui sont deux décors admirables, et elle nous donne deux caractères qui sortent de situations éminemment théâtrales; c'est d'abord, dans la nuit glacée, éclairée par la lune froide et que peuplent les immobilités sanglantes des vaincus, le cri du héros qui fait le dénombrement des morts; puis, c'est l'envoi du corbeau annonciateur des carnages, vers le palais où les compagnons d'armes boivent la bonne bière et chantent en heurtant les cruches d'or. C'est, après la rouge évocation des tueries légendaires, le sonore profil de la blanche fiancée aux longs cheveux noirs et le mélodieux souvenir de ses yeux plus clairs que l'astre des beaux soirs.

Lorsqu'on peut peindre de la sorte, rien qu'avec les mots que l'on met en musique, deux décors, qui, le répète, sont deux décors, deux situations, deux situations dramatiques, il me semble qu'on a vraiment droit au concours du théâtre et du machiniste.

Les six strophes des "Elfes" se déroulent comme six actes, et le refrain:

Couronnés de thym et de marjolaine,  
Les Elfes joyeux dansent dans la plaine...

donne à la variété des périodes une saisissante unité musicale. La façon dont le compositeur les a traités ces petits Elfes innocents et insoucients de nous, de nos passions, de nos douleurs, de nos tristesses, qui nous font, toujours rieurs, est une trouvaille. Leur motif se colore de l'aveugle dramatique, il se passionne, il s'adoucit, il s'atténue avec la musique, tantôt murmure, tantôt paroxysme, tantôt sourire, tantôt mélancolie; mais dans ces avatars, il reste le même, il garde sa forme initiale, il garde son allure; c'est l'éternelle insouciance des choses qui se moquent de nous, qui ont des larmes, dit le poète, mais des larmes qui sont nos larmes, lorsque à leurs tragédies nous prétons nos douleurs. Ces petits Elfes, avec leur bonne et volageante insouciance, ils sont vraiment tout à fait délicieux. Ils gardent comme le cœur de Hjalmar, dans la fantaisie, la sévère tenue classique; car je crois bien que, si elle va au théâtre, au théâtre comme dans la musique de chambre, comme ailleurs, Madame Marguerite Labori restera une classique. N'entendez point par là qu'elle manque de chaleur!

Certains s'imaginent parfois que l'âme classique est une âme froide. Il n'en est rien, il faut le redire et le clamer très haut, en musique surtout! Le classique s'entend de la forme, mais il permet tous les tumultes et les agitations passionnées du fond. Phédre est classique... et pourtant, prétendrait-on qu'elle est froide? Si au lieu d'habiter la légende, d'être une reine très lointaine déjà, elle était une de nos contemporaines, je défieraient bien un homme, fût-ce Racine, de la loger à la Comédie Française. Elle est classique parce qu'elle appartient à un art qui met de l'ordre jusque dans l'anarchie, et, jusque dans le désordre, de la discipline.

Le goût de cette discipline, il est une des caractéristiques de Madame Labori, et ce matin encore, en relisant ses œuvres, je songeais qu'il faudrait quelques lignes plus habiles que les miennes pour définir à merveille son talent.

Je n'ai pas souligné ici son art de traiter bien les voix, je ne parle pas de son orchestration puisque nous ne pourrions pas la goûter pendant le court séjour de l'artiste à Montréal, mais elle écrit remarquablement pour les voix; aussi est-elle très aimée des chanteurs et des cantatrices.

Tout paraît se concorder pour lui montrer le chemin de ce théâtre où parmi la diversité des tendances contemporaines, s'affirment ses délicatesse robuste, sa grâce charmante et pourtant virile Madame Labori, en tant que l'on considère son électionisme est bien un des apôtres affichant le mieux les tendances de la musique moderne.

La meilleure définition à donner d'elle serait de faire entendre sa musique. La musique d'un compositeur dit bien ce qu'il est. La parole a trop souvent des demi-sincérités, la musique n'a que d'intégrales franchise. Une parole peut, à la rigueur, flatter un âme; une musique nous la

dévoile et traduit telle qu'elle est nous révélant tout ce qu'il y a de plus intime dans nos intimités, dans nos états d'âme, nous ouvrant les plus mystérieux secrets de la sensibilité humaine. La nomenclature des sincérités musicales fournirait un assez bon chapitre des aspirations contemporaines, dans lequel on ne saurait oublier de faire la place très large à l'œuvre des femmes compositeuses, chapitre qu'on intitulerait le "féminisme musical". Le sujet deviendrait attrayant à traiter avec une physionomie aussi rayonnante que celle de Madame Labori. Son féminisme à elle est tout un art; il n'est pas l'agitation tumultueuse, atrabilaire et élocutoire des femmes sans féminité aucune, mais l'ambition clairvoyante et légitime de celles qui pensent comme moi, comme vous probablement, que l'inspiration n'est pas l'apanage exclusif d'un sexe unique.

Ce féminisme là, a évité inévitablement à son chapitre dans les arables musicales, et Madame Labori en aura l'hommage des plus jolies pages, des plus puissantes et d'habiles aussi. FEMINA.

Montréal, 28 août 1913.

## L' "Histoire du Canada" de Garneau

### Ce que dit la "Croix", le grand organe catholique de Paris, de la nouvelle édition

On parle beaucoup en ce moment de la nouvelle édition de l' "Histoire du Canada" de Garneau, par son petit-fils M. Hector Garneau.

Nous avons déjà publié à ce sujet un article de M. Edouard Montpetit, des extraits de la préface de M. Hanotiaux et d'autres écrits qui témoignent de la haute valeur de cette nouvelle édition.

Nous sommes heureux d'y joindre aujourd'hui un témoignage à coup sûr impartial, celui de la "Croix" de Paris.

Nous citons textuellement:

Nous avons eu l'occasion, à différentes reprises, de parler ici du Comité "France-Amérique" et de sa revue qui contient tant de renseignements de tous ordres et qui permet de suivre au jour le jour les événements américains. Notre intention n'est pas de revenir aujourd'hui sur ce sujet mais de signaler tout spécialement une des plus intéressantes initiatives de ce "Comité". Sous ses auspices, en effet, une librairie, ou plus exactement une "bibliothèque France-Amérique" commence de paraître. L'un des premiers ouvrages édités par elle — le choix ne pouvait être meilleur — mérite de retenir notre attention. Il s'agit de la volumineuse "Histoire du Canada" de Xavier Garneau, déjà vieille d'une soixantaine d'années, mais qui, mise au point par M. Hector Garneau, représente en cette cinquième édition, un travail de la plus haute valeur.

Il ne saurait être question de résumer ici une suite d'exploits aussi complexes que ceux de l'établissement de nos pères au Canada. Disons seulement que cette histoire héroïque devrait être enseignée dans tous les établissements d'éducation française. Et ce n'est pas seulement cet établissement qui devrait être enseigné et étudié et retenu, mais aussi la fin lamentable où il aboutit. Combien M. Hanotiaux, qui a magnifiquement préfacé l'ouvrage dont nous parlons, a raison de débiter par les considérations suivantes: "Jamais, dit-il, les Français n'étudieront assez l'histoire du Canada; à un moment où la France vient de fonder un nouvel empire colonial, elle doit se remémorer sans cesse les erreurs et les fautes qui ont amené la perte de ses colonies au XVIIIe siècle; c'est le meilleur moyen d'apprendre comment elle saura garder celles qu'elle a fondées au XIXe et au XXe."

L'éminent écrivain s'attache à discuter les principaux éléments du succès dans un essai de colonisation et il les énumère ainsi qu'il suit:

1. Découverte et exploration des lieux;

2. Autorité prise soit par la force, soit mieux par la douceur sur les populations indigènes;

3. Peuplement par des colons originaires de la mère-patrie;

4. Exploitation économique fructueuse;

5. Sympathie efficace de la mère-patrie s'affirmant par les sacrifices indispensables et l'esprit de suite dans les relations avec la colonie.

Et M. Hanotiaux fait ressortir quelques excellents pionniers, quels courageux, quels inlassables pionniers ont découvert, exploré, défriché le Canada, malgré des obstacles de toute nature et en apparence insurmontables. Si nous devons jamais désespérer de notre race, il suffirait, pour reprendre courage, de lire les annales sublimes des premiers colons canadiens-français.

Malheureusement, l'ancienne monarchie n'observa, vis-à-vis ses colonies — surtout au XVIIIe siècle, — qu'une attitude négligente et lassée, pour ne pas dire méprisante. Or, "renoncer à l'expansion coloniale, c'est, pour un grand peuple, rompre avec l'avenir". Richelieu avait une doctrine sévère à cet égard et il sut imprimer à notre pays l'élan colonial qu'il lui fallait. Malheureusement, ses successeurs laissèrent dépérir la tradition et c'est ainsi que nous perdîmes le Canada, sans parler des Indes et de la Louisiane.

Voltaire, qui incarna si bien — ou si mal — une certaine opinion publique, ne tarit pas de plaisanter sur le Canada. En 1760, il supplia à genoux le sous-secrétaire d'Etat "de nous débarrasser du Canada". Dans son "Précis du règne de Louis XV", il écrit ces lignes extraordinaires: "On a perdu en un jour quinze cents lieues de terrain. Ces quinze cents lieues étant des déserts glacés n'étaient peut-être pas une grande perte. Le Canada coûtait beaucoup et rapportait peu". Les déserts glacés du XVIIIe siècle sont en réalité des terres à blé merveilleuses. Mais l'argument fiscal — coté beaucoup et rapporté peu — fut un argument terrible contre le Canada. Montesquieu, l'abbé Raynal font chorus avec Voltaire. Le roi, les ministres et la nation sont tous du même avis: "La France n'a que faire en Amérique".

Abandonnés, misérablement par la

mère-patrie, les Canadiens durent s'organiser eux-mêmes. Grâce à leur admirable clergé, ils parvinrent à rester Français de cœur, de langue, de sentiments, en dépit de la France. Ils sont 3 millions aujourd'hui. Ils seraient 30 millions si nous les avions un peu soutenus, et leur domaine immense doublerait notre force.

Mais laissons les rêveries pour contempler les réalités, tristes et reconfortantes à la fois.

En effet, lorsque nous portons nos regards du côté du Canada, en même temps que le remords nous étreint, comment ne serions-nous pas fiers de l'œuvre française qui s'y perpétue? Elle est bien nôtre, après tout. Ce sont bien des Français qui l'ont réalisée. Comment, notamment, ne serions-nous pas fiers lorsque nous parcourons les 700 pages du "Compte-rendu" du premier Congrès de la langue française au Canada, que vient d'écrire "l'Action sociale"? Une France restée fidèle, et traditionaliste, et française, et qui veut vivre.

Par moments, on se prend à rêver. On rêve d'un avenir, d'un avenir inaccessible peut-être, où tout ce qui est français dans le monde, pourrait, à la faveur d'événements extraordinaires, connaître à nouveau l'unité. On rêve d'une réparation des erreurs et d'un rattachement au passé. C'est bien vague, c'est bien fou, mais le rêve a tous les droits. En tout cas, l'histoire du Canada nous y incite.

Entre toutes les autres, elle donne un relief éminent à nos pères fautes comme à nos meilleures qualités. N'est-elle pas entre toutes bienfaisante et salutaire?

R. T.

## CAUSERIE MEDICALE

### LE REGIME DU DIABETIQUE

(Pour le "Canada")

N'écoutez pas, ô diabétiques, ceux qui prétendent, à force de sophismes, vous exempter du régime: ce sont des malfaiteurs qui en veulent à votre vie, bien qu'ils semblent, le plus souvent, ne s'attaquer qu'à votre bourse. La suppression du sucre en nature, des boissons et aliments sucrés, la restriction du pain et des farines, s'imposent et s'imposeront toujours à tout malade incapable d'assimiler les hydrocarbures. Sans vouloir revenir aux rigoureux régimes d'autrefois qui poussaient à la malgreur et compromettaient digestion et nutrition, il est important de s'opposer à la désassimilation qui menace le malade, en introduisant, largement, dans son régime, la crème, le beurre, les huiles, les graisses, les œufs, les poissons et viandes, ainsi que les fromages sous toutes les formes. Du moment que l'appétit est bon et que les organes digestifs fonctionnent bien, ces aliments seront utilisés avec le plus grand succès par l'économie. Mais, il faut leur adjoindre les végétaux qui allègent et alcalinisent l'estomac: pommes de terre, artichaut, crotons, salifis, haricots verts, laitue, chicorée, cardon, poireau, champignons, morilles, radis, cresson, navets, raifort, choucroute, fruits frais point trop sucrés et fruits hâtifs récents. Une bonne cuisson, un blanchiment répété avec science, modifient les hydrates de carbone des légumes et transforment leurs saccharoses en substances plus assimilables.

Je considère comme très utile de pouvoir donner deux ou trois potages par jour à des malades souvent affamés et assoiffés: rien ne console mieux leur estomac irrité comme ce préluce du repas qui a l'avantage d'obvier aussi à une bouillie carnée toujours dangereuse. En fait de potages, von Noorden







## L'élection des juges par le peuple

DANS UN MAGNIFIQUE DISCOURS, DEVANT LA CONVENTION DU BARREAU AMERICAIN, L'EX-PRESIDENT TAFT SE PRONONCE CONTRE LE SYSTEME EN VIGUEUR AUX ETATS-UNIS. LES JUGES DEVRAIENT ETRE NOMMES ET NON ELUS PAR LE PEUPLE.

Toute la haute société montréalaise et les épouses des membres présents à la convention de l'Association du Barreau Américain assistaient, hier soir, à la conférence donnée par M. Taft, ex-président des Etats-Unis, dans la salle des promotions du Royal Victoria College. M. Taft avait choisi pour sujet de sa conférence "Les fonctions de juges aux Etats-Unis". Il a vivement intéressé ses auditeurs qui l'applaudissent à plusieurs reprises.

Il était huit heures et quelques minutes lorsque M. Kellogg, président des Etats-Unis, présenta à l'assistance le professeur Taft de l'Université Yale.

En répondant aux remerciements de M. Kellogg, M. Taft fit remarquer qu'il a exercé autrefois les redoutables fonctions de juge, mais qu'il ne lui était jamais venu à l'idée d'imposer à un coupable un supplice aussi sévère que celui dont les assistants endurèrent, à savoir, sa conférence. Cependant, ajouta-t-il, au milieu des rires de l'assistance, les dames ont voulu assumer les responsabilités des hommes, il leur faut en accepter les désagréments. Puis il entre dans le vif de son sujet et dit en substance :

Les trois pouvoirs.

"Le point caractéristique du nouveau gouvernement est la constitution fédérale. Elle est divisée en trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. L'expérience a justifié cette division, si ce n'est peut-être qu'il s'est produit un manque d'efficacité par l'absence de coopération plus utile entre les pouvoirs exécutifs et législatifs. La prudence que l'on a eue de séparer les pouvoirs exécutif et législatif du judiciaire a été confirmée par les événements non seulement, aux Etats-Unis, mais aussi en Angleterre et dans les autres pays du monde. Aux Etats-Unis, où les systèmes judiciaires ont différents degrés de qualité, si l'on ne permet cette comparaison, plus les tribunaux sont indépendants plus leur influence est grande ; il en est de même de leur juridiction et de l'administration de la justice.

### Le choix des juges.

Le problème le plus difficile qu'a à résoudre un gouvernement populaire, est de déterminer une méthode satisfaisante pour le choix des juges. Qui doit nommer les juges ? On dit que le pouvoir de désigner les juges ne devrait pas être confié à des hommes irresponsables.

Tous doivent être de cette opinion, si cela signifie que les juges ne devraient pas être des hommes qui ne comprennent pas l'importance des fonctions qu'ils exercent ou la gravité des résultats que leurs décisions peuvent apporter, ou qui ne déploient pas l'énergie et l'effort intellectuel nécessaires pour juger d'après la loi et la justice. Mais cela signifie que les juges doivent être responsables de leurs jugements à une autorité supérieure, de manière à les rendre personnellement responsables des erreurs commises de bonne foi, l'expérience de siècles nous enseigne que l'intérêt de la justice demande leur immunité. Le jugement en dernier ressort est essentiel dans tous les genres de gouvernement, autrement l'administration ne pourrait fonctionner. Ceci est aussi vrai du rouage judiciaire que des autres rouages administratifs. En conséquence, quelqu'un doit avoir le dernier mot dans les affaires judiciaires et la seule question qui se pose est celle de savoir quel est celui qui peut le mieux exercer ce pouvoir. La réponse à cette question doit être trouvée dans le caractère propre de la fonction que les juges auront à remplir.

Il y a de nos jours une école de politiciens philosophes qui dit qu'il n'y a d'étalon positif de la justice et du droit, mais que ceux-ci varient suivant le vœu populaire et c'est ce dernier qui en est le régulateur.

Si le droit et la justice dépendent du vote des électeurs et si ce que l'on connaît comme des droits individuels sont simplement des privilèges soumis aux caprices de la majorité alors que la proposition qui est présentée au peuple tout comme les membres du pouvoir exécutif a une sorte de base, ainsi lorsque la majorité électorale diffère des jugements rendus, on devrait le destituer.

### La politique et le juge.

Il est vrai que la politique a joué un rôle important dans la nomination des juges. Ordinairement le parti au pouvoir a nommé ses partisans. Ceci n'a pas cependant dégénéré en tribunaux politiques parce que l'administration change et les tribunaux se trouvent à être formés d'avocats des deux partis. Alors, si les juges sont nommés à vie, l'exercice continu de leurs fonctions les neutralise complètement au point de vue politique.

### La durée des fonctions judiciaires.

M. Taft traite ensuite la durée des fonctions judiciaires. La constitution fédérale et celle des Etats garantissant aux individus la liberté et les protégeant contre toute agression pouvant venir de la majorité et même du gouvernement. En conséquence, la première chose indispensable au système judiciaire est l'indépendance. Le choix des juges doit être fait par la majorité des électeurs ou par un agent populaire élu lui-même par cette majorité.

Le conférencier se déclare en faveur de la nomination des juges à vie. C'est la seule raison qui portera des avocats de grand talent à accepter l'hérmine, vu l'insuffisance des salaires payés.

Quelles sont maintenant les objections à la nomination à vie des juges ? On nous dit qu'elle confère l'irresponsabilité aux juges qui, n'ayant pas la crainte de perdre leur titre, peuvent rendre des décisions arbitraires. Cela peut arriver, mais c'est très rare.

L'orateur explique que dans bien des cas ces accusations ne sont pas méritées et proviennent d'une fausse interprétation. Les juges fédéraux ont le pouvoir des juges anglais ; il ne sont influencés par rien. Le procès par jury tient beaucoup à éliminer

quiert des membres de ce tribunal la capacité, la science et l'expérience propres à l'interprétation et de la loi spéciale et de la constitution. La majorité des questions soumises à nos tribunaux ne tombent pas dans le domaine de la constitutionnalité, mais sont plutôt du ressort de la loi commune. Un juge doit faire une étude complète des principes légaux pour pouvoir rendre de bonnes décisions. Ce travail requiert des experts professionnels, passés maître dans la pratique et la science du droit.

On prendrons-nous des experts ? Lorsqu'il s'agit de choisir un homme de caractère pour occuper le poste suprême du pouvoir exécutif, on peut facilement confier à la foule la charge d'élire un des quelques candidats. Mais quel serait le travail à faire si l'on cherchait dans la profession légale le meilleur expert, l'homme véritablement savant, en un mot, le véritable juge ? Peut-on le trouver mieux par l'élection ou la nomination ? Il ne peut y avoir qu'une réponse à cette question. Le choix peut être réellement populaire sans passer par une élection. Le chef de l'exécutif élu par le peuple pour le représenter exécute en nommant un juge le vœu populaire.

Il peut chercher dans l'ordre du Barreau, l'homme le mieux qualifié. Généralement, il a des sources d'information, soit de caractère public ou confidentiel et s'il n'est pas un avocat lui-même familier avec les qualifications requises, il a un procureur-général et autres aviseurs compétents pour l'aider.

C'est pour ces raisons que dans tous les pays du monde, excepté en Suisse et aux Etats-Unis, les juges sont nommés et non élus.

Aux Etats-Unis, depuis 1845 et les années suivantes, époque à laquelle plusieurs Etats modifièrent leurs constitutions à ce sujet et adoptèrent le système électif. Ce n'était pas un perfectionnement. Dans quelques Etats ce changement ne fut pas opéré. Une comparaison faite entre le travail des juges nommés par l'exécutif et celui des élus par le peuple a montré à l'avantage de la supériorité du premier système. L'exécutif qui fait les nominations en est tenu responsable par le public.

Nous avons eu plusieurs juges capables au moyen de l'élection. Ils ont dû leur élection à plusieurs circonstances, et les bons juges furent nommés à l'unanimité. Puis, nous avons eu des juges importants du barreau forcèrent les politiciens à mettre des hommes capables sur les bulletins de présentation. Les chefs politiques sont d'opinion que la fonction de juge n'est pas une place politique parce qu'elle ne comporte aucun exercice de patronage.

Le fait que nous avons eu de bons juges doit plutôt être un titre de gloire pour le peuple américain qui a su en tirer assez bien avec ce mauvais système, qu'une justification du système.

Il est vrai que la politique a joué un rôle important dans la nomination des juges. Ordinairement le parti au pouvoir a nommé ses partisans. Ceci n'a pas cependant dégénéré en tribunaux politiques parce que l'administration change et les tribunaux se trouvent à être formés d'avocats des deux partis. Alors, si les juges sont nommés à vie, l'exercice continu de leurs fonctions les neutralise complètement au point de vue politique.

M. Taft traite ensuite la durée des fonctions judiciaires. La constitution fédérale et celle des Etats garantissant aux individus la liberté et les protégeant contre toute agression pouvant venir de la majorité et même du gouvernement. En conséquence, la première chose indispensable au système judiciaire est l'indépendance. Le choix des juges doit être fait par la majorité des électeurs ou par un agent populaire élu lui-même par cette majorité.

Le conférencier se déclare en faveur de la nomination des juges à vie. C'est la seule raison qui portera des avocats de grand talent à accepter l'hérmine, vu l'insuffisance des salaires payés.

Quelles sont maintenant les objections à la nomination à vie des juges ? On nous dit qu'elle confère l'irresponsabilité aux juges qui, n'ayant pas la crainte de perdre leur titre, peuvent rendre des décisions arbitraires. Cela peut arriver, mais c'est très rare.

## LA POSE DE LA PIERRE ANGLAISE DU MONUMENT CARTIER

ELLE A EU LIEU, HIER APRES-MIDI, AU PARC MONT ROYAL, EN PRESENCE D'UNE FOULE CONSIDERABLE. — SIR CHAS FITZPATRICK PRESIDE

Mgr. Bruchési, le T. Hon. M. Borden, le maire Lavallée, l'hon. W. H. Taft, l'hon. Rodolphe Lemieux, M. Gonzalve Désaulniers, M. E. W. Villeneuve, prononcent d'éloquents discours

Devant une foule de quatre mille personnes à eu lieu, hier après-midi, à trois heures, la pose de la première pierre du monument Cartier, au parc Mont-Royal, en face de la rue Rachel. C'est Sir Charles Fitzpatrick, administrateur du Canada en l'absence du Gouverneur Général, qui présida à la cérémonie.

Sir Charles Fitzpatrick arriva vers les lieux accompagnés du Très Honorable R. L. Borden, premier ministre du Canada, de l'honorable W. H. Taft, ex-président des Etats-Unis, de Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési, du maire Lavallée, de l'honorable Rodolphe Lemieux, de M. Gonzalve Désaulniers, président de l'Alliance Française, de M. J. W. Foster, président du Conseil des Métiers et du Travail, de M. E. W. Villeneuve, président du Comité du Centenaire Cartier, et de plusieurs députés et personnages distingués.

Après avoir prononcé quelques paroles, Son Excellence l'Administrateur du Canada passa en revue la garde d'honneur composée de 107 militaires du régiment des Ecoosais royaux, accompagnés de leur fanfare et de leur corps de cornemuses.

M. E. W. Villeneuve prit la parole pour souhaiter la bienvenue à Son Excellence l'Administrateur du Canada et pour remercier les distingués personnages qui étaient venus s'unir aux citoyens de la ville de Montréal pour célébrer la mémoire de Sir Georges Etienne Cartier.

M. E. W. VILLENEUVE

M. Villeneuve se dit très heureux, en sa qualité de Président du Comité du Centenaire Cartier, de convier la foule à ce que nous pourrions appeler le premier pas officiel vers la glorification de la mémoire de notre homme d'Etat distingué, Sir Georges Etienne Cartier.

Honorer la mémoire de nos grands hommes défunts, c'est l'un des privilèges les plus heureux des vivants, et nous, qui avons à cœur la préservation et la perpétuation des vertus héroïques de Cartier, comme patriote et homme d'Etat, nous sommes très heureux d'avoir eu l'occasion de nous réunir pour célébrer la mémoire de Sir Georges Etienne Cartier.

Je ne crois pas, cependant, continuer à inopportun de dire quelques mots, en passant, du mouvement dans le but d'honorer la mémoire de Sir Georges Etienne Cartier.

Ce mouvement prit naissance dans Montréal, ville de prédilection de Cartier, et l'ambition de ses auteurs fut d'ériger sur le versant du Mont-Royal, appelé ainsi, avec tant d'appropriation, par un autre Cartier, un monument dans le but de rendre hommage à sa mémoire. Depuis sa conception, ce mouvement a obtenu les plus heureux résultats. Dès qu'il en fut informé, le Gouvernement Fédéral manifesta son appréciation de la valeur de Cartier, de même que les autres provinces du Dominion, les unes après les autres, non seulement les quatre provinces primitives, qui nous permirent de faire notre premier salut au monde, comme nation, mais les autres provinces du Manitoba, de la Colombie-Anglaise et de l'île du Prince-Edouard, dont l'entrée dans la Confédération fut le fruit du travail incessant de Cartier, même les provinces qui n'avaient pas encore pris naissance lorsque le rêve de Cartier commença à se réaliser, ont ajouté également leur témoignage de reconnaissance pour ce que ce grand homme a fait dans le but de guider la marche et aplanir la route d'une nation, à son enfance. Et aujourd'hui, le Comité du Centenaire Cartier se réjouit du fait que d'un océan à l'autre, chaque province et chaque comté s'unissent dans ce grand mouvement national.

Mais nous, qui avons étudié attentivement les pages de la vie de Cartier, et qui avons appris combien grandes étaient ses sympathies, désirs quelque chose de plus encore. Nous voulions également un tribut d'admiration, et c'est pourquoi je suis fier de vous dire que ce mouvement n'est pas seulement canadien, mais qu'il est universel. De toutes les parties de notre vaste Empire, et de plusieurs endroits de la Grande République des Etats-Unis, partout où le Canada et les Canadiens se sont fait connaître et respecter en ces dernières années, des témoignages enthousiastes et des paroles d'encouragement pour cette entreprise.

L'orateur cite ensuite plusieurs passages de certains discours de Cartier, puis il termine en lisant le télégramme suivant, de Mlle Hortense Cartier.

Paris, 15 août, 1913

Cher Monsieur,

"Je suis heureux d'apprendre que la pierre anglaise du monument sera posée le 2 septembre.

"Devant aller à la campagne, je crains de ne pas pouvoir vous adresser un cablogramme à cette date, c'est pourquoi je vous prie d'exprimer au comité du centenaire Cartier, que JE SERAI AVEC VOUS PAR LE COEUR ET LA PENSÉE, EN CE JOUR MEMORABLE DU 2 SEPTEMBRE, 1913.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

HORTENSE CARTIER."

Son Honneur le maire L. A. Lavallée lui alors dans les deux langues un discours de bienvenue dont voici un résumé :

**SON HONNEUR LE MAIRE LAVALLEE**

M. le Président, Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Honorables Messieurs, Mesdames et Messieurs,

Pas plus que le reste du pays, Montréal n'a publié les services incomparables que lui rendit Cartier, en faisant de cette ville la métropole commerciale incontestée du Canada, grâce à sa politique de développement de voies de transport.

C'est pourquoi elle s'est, avec enthousiasme, associée dans les débats au Comité du Centenaire Cartier, pour commémorer les œuvres impérissables de cet illustre homme d'Etat en élevant à sa mémoire, dans l'enceinte même de la ville qui le représente au parlement de son pays, un monument vivifiant de reconnaissance en même temps qu'un sujet d'orgueil pour les Canadiens et un enseignement pour les générations à venir.

Le pays tout entier du reste a répondu avec empressement à l'appel opportun du Comité du Centenaire Cartier, et ce monument, élevé par la gratitude et la générosité de toute la nation, symbolisera aussi l'unité de pensée, l'union de tous les cœurs, de toutes les races, et de toutes les parties de cette vaste Confédération.

Lorsque Sa Majesté le Roi George V visita ce pays, en 1901, comme Duc de Cornwall et de York, il prononça les paroles suivantes : "La nation anglaise se forma par l'union des Normands et des Saxons, de même, par la Confédération du Canada, les deux grandes nations qui composent sa population se sont unies pour former un peuple heureux, et fournir l'occasion et les moyens pour l'une et l'autre, de servir de la meilleure façon possible, le peuple tout entier. Je suis convaincu que les deux races continueront, chacune en son genre spécial et sans tout ce qui ne passe de grand dans l'Empire où ne se conclut pas le soleil" il ne saurait le laisser indifférent, il a pourtant des préférences manifestes pour cette "Fille de l'Empire", le Canada, dont il dirige avec sagesse et un tact infini les hautes destinées.

Il vous eût félicité vous tous, qui couvrez ce piedestal de respect et de fleurs, d'être un peuple "qui se souvient" et qui met en marge de ses annales "la reconnaissance et la fidélité".

Il est bon, Messieurs, que les peuples se souviennent de leurs gloires, comme de leurs revers ; ils prennent ainsi une trempe qui leur donne la dureté et l'élasticité de l'acier et en fait de beaux athlètes dans les concours vives et mondiales.

Pour un peuple qui veut vivre "splendide", qui veut placer son nom dans la même gloire où rayonnent quelques rares puissances, il ne s'agit pas seulement de faire face aux exigences matérielles et à la sécurité des frontières, il faut aussi lui forger une âme sublime qui par sa foi religieuse, ses qualités morales, son amour des arts et des lettres, son prestige politique, puisse tenir son rang dans le séné de l'humanité.

Et quels sont les ouvriers, les artisans vigoureux et sâles qui trempent et forgent cette âme, sinon nos grands hommes qui ont su s'approprier de la Divinité plus que les autres hommes et de là répandre les rayons de cette Divinité sur leurs frères.

Ces magnifiques créatures d'énergie, les Georges Cartier, et pour ne citer que ses contemporains les Papineau, les John Macdonald, les Le Fontaine, les Morin, les Caron, les Chauveau, les Pascal Taché, continuent leur œuvre d'éducation et d'idéalisation nationale. Ce sont nos "morts qui parlent", Messieurs, écoutez bien la voix des morts "De functis adhuc loquitur".

Un écrivain français, dans un ouvrage célèbre, a rendu les peuples attentifs à ces mystérieuses et très réelles interventions... "Vous croyez voir les gestes, entendre les paroles des cortéporains conscients et responsables de ce qu'ils disent et font ? Détrompez-vous ; vous voyez, vous entendez sur la scène du monde des figurants qui sont les échos d'autres voix.

Regardez derrière eux la foule des morts qui poussent ces hommes, commandent leurs gestes et dictent leurs paroles. Nous croyons marcher sur la cendre inerte des morts ; en réalité, ils nous enveloppent... ils sont dans nos os, dans notre sang, dans la pulpe de notre cervelle ; et surtout, (Suite à la page 5).

## M. Jos. Demers dans son comté

UNE ASSEMBLE A ST-SEBASTIEN. — L'ASSEMBLEE LAURIER, A ST-JEAN, LE 4 OCTOBRE.

(Spécial au "Canada")

St-Jean, 2. — M. Jos. Demers, député de St-Jean au parlement fédéral, a tenu une magnifique assemblée, samedi dernier, à St-Sébastien d'Iberville.

Notre populaire député a reçu un accueil des plus sympathiques de la foule nombreuse qui était accourue pour l'entendre. Il a prononcé un discours sur les questions politiques fédérales et fait le procès de l'administration actuelle. Il a été chaleureusement applaudi.

Toute la ville de St-Jean se prépare à recevoir dignement Sir Wilfrid Laurier qui doit venir parler à une grande assemblée, ici, le 4 octobre prochain. La population est des plus enthousiastes. On a formé un comité d'organisation qui s'occupe activement de la chose. On veut faire de cette assemblée une éclatante démonstration en faveur du chef du parti libéral. Il y aura des excursions sur toutes les lignes de chemins de fer.

La liste des orateurs sera publiée plus tard.

## CHEZ LES RECORDERS

CONDAMNATIONS EXEMPLAIRES.

Nombreuses, très nombreuses ont été les condamnations infligées par le recorder, pour insultes à des femmes ; les condamnés sont Isidore Brucher et Sam Simon ; ils ont été condamnés à \$5 d'amende ou 1 mois de prison.

C'est un exemple aux trop nombreux insulteurs de femmes.

En outre, trois charretiers qui ne voulaient pas modifier l'allure de leurs attelages aux traverses des rues ont été condamnés à \$10 d'amende ou un mois de prison. Ce sont : Paul Carré, William Patrick et Charlie Esmott.

## TRAMWAY VS VOITURE

UN TRAMWAY FRAPPE UNE VOITURE DE LIVRAISON.

Un tramway, du circuit Notre-Dame No 721, est venu en collision avec une voiture de livraison de la maison Sarguis, de la rue Rivard.

Le collision a eu lieu sur la place Chaboullier, hier après-midi. Les dommages sont purement matériels et assez considérables.

## LES FAUX POLICIERS

LE DETECTIVE FAFARD ET LE CONSTABLE LAPIERRE EN ARRESTENT UN.

La ville pullule de faux agents de toute sorte ; nombreuses sont les plaintes qui arrivent aux quartiers généraux de la police dénonçant les extorsions d'argent faites sous menaces par ces faux agents.

Lundi soir dernier, le détective Fafard, montait la rue St-Dominique, se rendant à l'hôpital Général, appelé pour le cas de Dompiere, quand il fit la rencontre d'un grand gaillard qui essayait d'amener un jeune homme ; celui-ci reconnaissant le détective Fafard, l'arrêta lui demandant d'intervenir. Fafard demanda à l'inconnu pourquoi il avait arrêté le jeune homme, reçut une insolente réponse ; le détective demanda à l'inconnu de lui faire voir son insigne, et s'étant fait connaître, cela eut un effet magique sur notre faux-agent ; prenant les jambes à son cou, il s'enfuit suivi de Fafard, au tournant de la rue St-Laurent, le faux agent tomba dans les bras du constable Lapierre, du poste No 4.

Fafard conduisit le prisonnier au poste central, où il donna son nom Olivier Laporte, demeurant 425 rue McDonald. Le recorder Geoffroy a condamné le faux agent à \$40 d'amende ou 2 mois de prison.

## UN PIED ECRASE

UN CONSTABLE VICTIME D'UN PENIBLE ACCIDENT.

Le constable Marsolais, du poste No 4, de service au coin des rues Ontario et St-Laurent, a eu un pied écrasé, hier après-midi, par un homme ébrié. Marsolais fut conduit à l'hôpital Général où, après pansement, il a pu regagner son domicile, où il sera forcé de rester quelques jours.

## DANS LE CANAL

ON RETIRE LE CORPS D'UN NOYE.

Le corps d'un noyé a été retiré du canal Lachine, hier après-midi, près du pont Church, à la Côte St-Paul. Le cadavre a été transporté à la Morgue pour enquête.

## MORT DE J. E. MORRISON

IL FUT L'UNE DES FIGURES LES PLUS MARQUANTES DANS LE MONDE DE LA PHARMACIE.

Nous regrettons vivement d'apprendre la mort de M. Joseph Edward Morrison, chimiste distingué et professeur au Collège de Pharmacie pendant de nombreuses années.

M. Morrison est décédé à Strathmore, hier matin.

Il était né à Waterford, Irlande, et était âgé de cinquante-un ans sept mois.

Il fit le commerce de la pharmacie pendant trente-six ans. Il eut une pharmacie à Québec et prit ensuite charge de la manufacture de Lyons Limited. Il fut ensuite professeur au Collège de Pharmacie où il donna des cours de chimie, de pharmacie et de botanique, en anglais et en français. Presque tous les pharmaciens de Montréal et de la province de Québec ont été ses élèves et ont conservé de lui un excellent souvenir.

En 1895, il fut élu président de l'American Pharmacy Association. A l'exception d'un, c'est le seul Canadien qui ait été élu à cette charge ; ce fut aussi le plus jeune des présidents.

M. Morrison fut toujours considéré comme une autorité en pharmacie et il était souvent consulté par les pharmaciens.

Pour honorer sa mémoire, le bureau de direction du Collège de Pharmacie a voulu que les restes du défunt fussent exposés dans ses salles, 163 Ontario Ouest.

C'est de là que partira le convoi funèbre jeudi, le 4 septembre, pour se rendre à l'église St-Patrice et de là au cimetière de la Côte des Neiges.

M. Morrison était marié et laisse sept enfants. L'aîné de ses fils est lieutenant des Ingénieurs Royaux du Canada, station de Toronto. Le second est contremaître aux usines de Grand Tronc.

M. Morrison était le frère de M. M. J. Morrison, C.R., de Montréal.

## BRUTALE AGRESSION

UN HOTELIER ASSAILLI PAR UN HOMME A QUI IL REFUSE DE SERVIR DE LA BOISSON APRES L'HEURE REGULIERE.

Pour avoir refusé de servir un verre de boisson, vu que l'heure l'obligeait à fermer son établissement, M. Delphis Gauthier, hôtelier rue des Commissaires et St-Vincent, a failli recevoir un coup de couteau, de la part d'un nommé John Shea, matelot.

Se voyant menacé par le matelot, M. Gauthier sortit pour appeler la police.

Le constable St-Laurent du poste Central accourut et s'élança sur Shea, qui réussit à désarmer et l'amener au poste.

L'hôtelier a logé une plainte contre John Shea, qui comparaitra ce matin devant le magistrat de police.

## CLUB BELAND

L'assemblée régulière du Club H. S. Beland aura lieu ce soir, au No 9 rue Bernard.

Tous les membres sont invités.

## DECES

MALO. — Un être âgé de 80 ans 5 mois, est décédé Joseph Malo, rentier.

Le service funèbre aura lieu jeudi le 4 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son fils, No 100 rue St-Jérôme, à 7.30 heures, pour se rendre à l'église Immaculée Conception et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 129-1-8-D

MORRISON. — A Strathmore, le 2 septembre, à l'âge de 51 ans 7 mois, est décédé Joseph Edward Morrison, professeur au Collège de Pharmacie, chimiste et pharmacien à Lyons Limited.

Les funérailles auront lieu au Collège de Pharmacie, 163 Ontario Ouest, jeudi matin, à 8.15 heures pour se rendre à l'église St-Patrice et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. 129-2-D

ASSUREZ VOTRE MAGASIN OU RESIDEN. CONTRE LES VOLEURS

TAUX RAISONNABLES

ISIDORE CREPEAU

BUREAU D'ASSURANCE

701 Edifice Banque de Québec

Je désire prendre une police d'assurance. Veuillez m'envoyer votre représentant.

Nom.....

Adresse.....

VOIES URINAIRES

MALADIES DE LA PEAU

MALADIES VENERIENNES

Dr G. ARCHANBAULT

Heures 9-10 a.m. TEL. EST 3053

Bureau 1-9 p.m. 377 rue ST-DENIS

Les DENTISTES GENDREAU

ont transportés leurs bureaux

Au No 535 rue St-Denis

Tél. Bell Est 2916.

The Harbour Hotel Company

LIMITED

JOHNNY BERTRAND, Gérant.

Liqueurs et Cigares de 1er choix. 187 Boulevard St-Laurent, Tél. Bell No 4810, Montréal. 202-2-D.